



# PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHONE-ALPES

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

### NUMERO SPECIAL

DU

13 septembre 2011

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENCIAIRES RHONE ALPES AUVERGNE

**Décision du 5 septembre 2011** : délégation de signature permanente de M. Jean-Charles TOULOUZE, directeur interrégional des services pénitentiaires Rhône-Alpes Auvergne

**Décision du 8 septembre 2011** : Subdélégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes et Auvergne

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU  
TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

**Arrêté n° 11-245 du 13 septembre 2011** : modification du montant et des conditions de l'aide de l'Etat pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et les contrats initiative emploi (CIE) du contrat unique d'insertion (CUI)

---

*Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site Internet :*  
**<http://www.rhone.gouv.fr>**

*Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité  
auprès des différents services concernés*

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales – 31 rue Mazenod – 69426 LYON Cedex 03  
Standard Préfecture : 04.72.61.60.60 – Fax : 04.78.60.41.37 - [http:// www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)

## DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES RHONE ALPES AUVERGNE

Décision du 5 septembre 2011

Objet : délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires pour les régions Rhône-Alpes et Auvergne aux personnes désignées et pour les décisions administratives individuelles ci-dessous

Article 1 : Délégation permanente est donnée à M. Emmanuel FENARD Directeur interrégional adjoint, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 2 : Délégation permanente est donnée à Mme Sandrine HELLO, Directrice des services pénitentiaires et secrétaire général, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 3 : Délégation permanente est donnée à XXXX, Directeur des services pénitentiaires, chef du département des ressources humaines, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 4 : Délégation permanente est donnée à Monsieur Jean-Christophe SENEZ, Directeur des services pénitentiaires et adjoint du chef du département des ressources humaines, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 5 : Délégation permanente est donnée à Mme Michèle PEYRON, chef de l'unité recrutement, formation, qualification, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 6 : Délégation permanente est donnée à :

Mme Corinne PUGLIERINI-ROUX, Directrice des services pénitentiaires, directrice du Centre pénitentiaire d'Aiton,  
M. Laurent MILBLED Directeur des services pénitentiaires, adjoint à la Directrice du Centre pénitentiaire d'Aiton  
Mme Marie-Pierre TROPLENT, attachée du ministère de la Justice

M. Patrick DIJOUX, capitaine, chef d'établissement à la maison d'arrêt d'Aurillac,  
Mme Gladys GRANGE, commandant, adjointe au chef d'établissement - maison d'arrêt d'Aurillac

M. Philippe LAROCHE, commandant, chef d'établissement à la maison d'arrêt de Bonneville,  
M. Jean Philippe VABRE, lieutenant, adjoint au chef d'établissement - maison d'arrêt de Bonneville

Mme Martine MARIE, Directrice des services pénitentiaires, directeur du centre pénitentiaire de Bourg en Bresse  
M. XXXX, adjoint au directeur du centre pénitentiaire de Bourg en Bresse  
M. Olivier COURCHE, Directeur des services pénitentiaire – centre pénitentiaire de Bourg en Bresse

M. Richard BOULESTEIX, capitaine, chef d'établissement à la maison d'arrêt de Chambéry,  
M. Philippe BRUNIAU, capitaine, adjoint au chef d'établissement - maison d'arrêt de Chambéry

M. Patrick PRIEUR, capitaine, chef d'établissement à la maison d'arrêt de Clermont-Ferrand  
M. Pierrick LENEN capitaine, adjoint au chef d'établissement - maison d'arrêt de Clermont-Ferrand

M. Kamel HAMADACHE, Lieutenant pénitentiaire, chef d'établissement au centre de semi-liberté de Grenoble  
M. Michel MARANDEL, major pénitentiaire adjoint au chef d'établissement - CSL de Grenoble

M. Patrick MOTUELLE, Directeur des services pénitentiaires, directeur de la maison d'arrêt de Grenoble  
M. Didier HOARAU, Directeur des services pénitentiaires, adjoint au directeur de la maison d'arrêt de Grenoble  
M. Dimitri BESNARD Directeur des services pénitentiaires, adjoint au directeur de la maison d'arrêt de Grenoble

M. Jean-Michel CHOMBARD, capitaine, chef d'établissement à la maison d'arrêt du Puy en Velay  
M. Philippe MERCIER, capitaine, adjoint au chef d'établissement - maison d'arrêt du Puy en Velay

M. Julien MOREL D'ARLEUX, Directeur des services pénitentiaires, directeur de la maison d'arrêt de Lyon Corbas  
Mme Danielle BOILLEE, Directrice des services pénitentiaires, adjointe au directeur de la maison d'arrêt de Lyon Corbas  
Melle Magali BRUTINEL, Directrice des services pénitentiaires à la maison d'arrêt de Lyon Corbas  
M. Emmanuel GERMAIN, Directeur des services pénitentiaires à la maison d'arrêt de Lyon Corbas  
M. Alain VARLET, attaché du ministère de la Justice  
M. Alain JONGLEUX, attaché du ministère de la Justice

M. Gaoussou NIARE, capitaine, chef d'établissement au centre de semi-liberté de Lyon  
M. Eddy FLEURIOT, major, adjoint au chef d'établissement – CSL de Lyon

M. Eric DUMEUSOIS, capitaine, chef d'établissement à la maison d'arrêt de Montluçon  
M. Jean-Marc SUPLISSE, adjoint au chef d'établissement - maison d'arrêt de Montluçon

M. Alain CACHEUX, Directeur des services pénitentiaires, directeur du centre pénitentiaire de Moulins  
M. Christian SUDREAU, Directeur des services pénitentiaires, adjoint au directeur du centre pénitentiaire de Moulins, directeur de la maison centrale de Moulins  
M. Richard BOULAY, Directeur des services pénitentiaires, directeur de la maison d'arrêt de Moulins  
M. Gérard BONNOT, attaché du ministère de la Justice

M. Claude SOUCHE, commandant, chef d'établissement à la maison d'arrêt de Privas  
M. Maurice PINZI capitaine, adjoint au chef d'établissement - maison d'arrêt de Privas

Mme Denise DRILLIEN, Directrice des services pénitentiaires, directeur de l'Etablissement pour Mineurs du Rhône  
Mme Emma MIAH-NAHRI, Directrice des services pénitentiaires adjointe à la directrice de l'Etablissement pour Mineurs du Rhône

M. Jérôme ROURE, capitaine, chef d'établissement à la maison d'arrêt de Riom  
M. Camille MARTINI capitaine, adjoint au chef d'établissement - maison d'arrêt de Riom

M. Pascal MOYON, Directeur des services pénitentiaires, directrice du centre de détention de Riom  
M. Laurent BEARD, Directeur des services pénitentiaires, adjoint au directeur du centre de détention de Riom

M. Georges BOYER, Directeur des services pénitentiaires, directeur du centre de détention de Roanne  
M. Stéphane GLAPPIER, Directeur des services pénitentiaires au centre de détention de Roanne  
Mme Marie-Laure PETIT, Directrice des services pénitentiaires au centre de détention de Roanne  
Mme Violaine CORON, attachée du ministère de la Justice  
Melle Aude HUC, attachée du ministère de la Justice

M. Jimmy DELLISTE, Directeur des services pénitentiaires, directeur de la maison d'arrêt de Saint-Etienne  
Mme Virginie FONDEVILLE, Directrice des services pénitentiaires, adjointe au directeur de la maison d'arrêt de Saint-Etienne

M. David SCHOT, Directeur des services pénitentiaires, directeur du centre pénitentiaire de Saint-Quentin Fallavier  
Mme Florence MASSOL, Directrice des services pénitentiaires, adjointe au directeur du centre pénitentiaire de Saint-Quentin Fallavier  
M. Thierry BABIN, Directeur des services pénitentiaires  
M. Bertrand KACZMAREK, Directeur des services pénitentiaires  
Mme Renée PAHON, attachée du ministère de la Justice

M. Franck RIVIERE, chef d'établissement à la maison d'arrêt de Valence  
M. Michel ZABOWSKI, capitaine, adjoint au chef d'établissement - maison d'arrêt de Valence

M. Arnaud MOUMANEIX, Directeur des services pénitentiaires, directeur de la maison d'arrêt de Villefranche/Saône  
M. Cécile RODDE, Directrice des services pénitentiaires, adjointe au directeur de la maison d'arrêt de Villefranche/Saône  
Mme Christelle CROISE, Directrice des services pénitentiaires  
M. René ALLOING, agent France Télécom, en détachement auprès du ministère de la Justice

Article 7 : Délégation permanente est donnée à :

M. Philippe ARHAN, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ain  
Mme Caroline ZAMBONI, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation adjointe au DSPIP

Mme Nathalie GRAND, directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Allier  
M. Thierry BONNET, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, adjoint au DSPIP

M. Alain MONTIGNY, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ardèche.  
M. Denis SARTRE, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation,

M. Pierre GADOIN, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Cantal-Puy de Dôme  
M. Jean-Marc CHASSAGNY, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, adjoint au DSPIP - Puy de Dôme  
Mme Martine GVRESIAK, chef de service d'insertion et de probation, adjointe au DSPIP - Cantal

M. Alain MONTIGNY, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Drôme  
Mme Régine VINCENT, directrice d'insertion et de probation, adjointe au DSPIP

Mme Anne CHEMITE, Directrice des services pénitentiaires, directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Isère  
M. Bruno LAFAY, directeur d'insertion et de probation, adjoint au DSPIP par intérim

M. Gilles BROSSARD directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Loire  
Mme Hélène HENCKENS, directrice d'insertion et de probation, adjoint au DSPIP

M. Eddy DECHAUD directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Haute-Loire

M. Jean-Pierre BAILLY, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Rhône  
Mme Agnès RAUBER, directrice d'insertion et de probation, adjointe au DSPIP

M. Luc DUWAT directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Savoie  
M. XXXXXX, directeur d'insertion et de probation, adjoint au DSPIP

M. Frédéric SUBILEAU, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Haute-Savoie  
M. XXXXXXX, directeur d'insertion et de probation, adjoint au DSPIP

aux fins de signer, en son nom, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Le directeur interrégional des services pénitentiaires  
Rhône-Alpes Auvergne  
Jean-Charles TOULOUZE

---

Décisions administratives individuelles	Directeur adjoint	Secrétaire général	Chef du département RH	Adjoint au chef du département RH	Directeurs, chefs d'établissement, adjoints, attachés tous Ets	DSPIP et adjoints	Directeurs, adjoints et attachés Aiton, Lyon, Moulins, St Quentin, Villefranche et CD Riom
S'agissant des fonctionnaires titulaires et stagiaires de toutes catégories :							
octroi des congés annuels	x	x	x	x	x	x	
octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement	x	x	x	x	x	x	
octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi traitement	x	x	x	x			x
décision de retenue du 30è	x	x	x	x			x
octroi d'un congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie	x	x	x	x			
octroi des congés de maternité, de paternité ou d'adoption	x	x	x	x	x	x	
octroi d'un congé de présence parentale	x	x	x	x			
octroi d'un aménagement de poste en cours de grossesse	x	x	x	x	x	x	
octroi d'un aménagement de poste en cas d'invalidité	x	x	x	x			
autorisations d'absence, sauf celles délivrées à titre syndical en application de l'article 14 du décret du n°82 -447 du 28 mai 1982	x	x	x	x	x	x	
octroi des congés pour formation syndicale	x	x	x	x			
imputation au service des maladies ou accidents du travail	x	x	x	x			
validation des services pour la retraite	x	x	x	x			
octroi de la protection statutaire	x	x	x	x			x
autorisation de cures thermales	x	x	x	x			
notation	x	x	x	x	x	x	
réparations pécuniaires	x	x	x	x			

Décisions administratives individuelles	Directeur adjoint	Secrétaire général	Chef du département RH	Adjoint au chef du département RH	Directeurs, chefs d'établissement, adjoints, attachés tous Ets	DSPIP et adjoints	Directeurs, adjoints et attachés Aiton, Lyon, Moulins, St Quentin, Villefranche et CD Riom
S'agissant des agents non titulaires :							
octroi des congés annuels	x	x	x	x	x	x	
octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement	x	x	x	x	x	x	
octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi traitement	x	x	x	x			x
octroi de congé pour grave maladie	x	x	x	x			
octroi de temps partiel thérapeutique	x	x	x	x			
décision de retenue du 30è	x	x	x	x			x
octroi d'un congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie	x	x	x	x			
octroi des congés de maternité, de paternité ou d'adoption	x	x	x	x	x	x	
octroi d'un congé de présence parentale	x	x	x	x			
octroi d'un aménagement de poste en cours de grossesse	x	x	x	x	x	x	
octroi d'un aménagement de poste en cas d'invalidité	x	x	x	x			
reconnaissance de l'imputabilité au service des AT et maladies professionnelles	x	x	x	x			
autorisation d'absence	x	x	x	x	x	x	
autorisation de travail à temps partiel, renouvellement et réintégration à temps plein	x	x	x	x			
attribution du capital décès	x	x	x	x			
attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants	x	x	x	x			
attribution de l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes	x	x	x	x			
attribution de l'indemnité spécifique de gestion des comptes nominatifs	x	x	x	x			

attribution des congés pour formation professionnelle	x	x	x	x			
octroi de la protection statutaire	x	x	x	x			x
octroi des congés pour formation syndicale	x	x	x	x			
octroi des congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles	x	x	x	x			
octroi des congés liés à des absences résultant d'une obligation légale	x	x	x	x			
contrat ou engagement écrit de recrutement	x	x	x	x			
octroi de cures thermales	x	x	x	x			
licenciement des agents en état d'incapacité de travail permanente ou définitivement inaptes à leurs fonctions	x	x	x	x			
discipline : sanctions de l'avertissement et du blâme	x	x	x	x			
fin de contrat ou d'agrément	x	x	x	x			
Décisions administratives individuelles	Directeur adjoint	Secrétaire général	Chef du département RH	Adjoint au chef du département RH	Directeurs, chefs d'établissement, adjoints attachés tous	DSPIP et adjoints	Directeurs, adjoints et attachés Aiton, Lyon, Moulins, St Quentin, Villefranche et CD Riom
acceptation de démission	x	x	x	x			
licenciement	x	x	x	x			
agrément des aumôniers et auxiliaires d'aumônerie et retrait d'agrément	x	x	x	x			
habilitation et retrait d'habilitation des personnels privés	x	x	x	x			
évaluation	x	x	x	x	x	x	
S'agissant des agents non titulaires rémunérés à la vacation :							
octroi des congés annuels	x	x	x	x	x	x	
octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein	x	x	x	x	x	x	
octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi traitement	x	x	x	x			x
octroi de congé pour grave maladie	x	x	x	x			
octroi de temps partiel thérapeutique	x	x	x	x			
décision de retenue du 30è	x	x	x	x			x
octroi des congés de maternité, de paternité ou d'adoption	x	x	x	x	x	x	
octroi d'un congé de présence parentale	x	x	x	x			
octroi d'un aménagement de poste en cours de grossesse	x	x	x	x	x	x	
octroi d'un aménagement de poste en cas d'invalidité	x	x	x	x			
reconnaissance de l'imputabilité au service des AT et maladies professionnelles	x	x	x	x			
autorisation d'absence	x	x	x	x	x	x	
attribution des congés pour formation professionnelle	x	x	x	x			
octroi des congés pour formation syndicale	x	x	x	x			
octroi des congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles	x	x	x	x			
octroi des congés liés à des absences résultant d'une obligation légale	x	x	x	x			
octroi de la protection statutaire	x	x	x	x			x
contrat ou engagement écrit de recrutement	x	x	x	x			
octroi de cures thermales	x	x	x	x			
licenciement des agents en état d'incapacité de travail permanente ou définitivement inaptes à leurs fonctions	x	x	x	x			
discipline : sanctions de l'avertissement et du blâme	x	x	x	x			
fin de contrat ou d'agrément	x	x	x	x			

Décisions administratives individuelles	Directeur interrégional adjoint	Secrétaire général	Chef du département RH	Adjoint au chef du département RH	Directeurs, chefs d'établissement, adjoints, attachés	DSPIP et adjoints
acceptation de démission	x	x	x	x		
licenciement	x	x	x	x		

S'agissant des agents du corps d'encadrement et d'application						
accès au bénéfice du temps partiel, renouvellement et réintégration à plein temps	x	x	x	x		
accès à la disponibilité et prolongation	x	x	x	x		
sanctions de l'avertissement et du blâme	x	x	x	x		
propositions de titularisation	x	x	x	x		
admission à la retraite	x	x	x	x		
admission au bénéfice de la cessation progressive d'activité	x	x	x	x		
prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge de l'emploi	x	x	x	x		
congé de fin d'activité	x	x	x	x		
accès au congé parental et congé de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative	x	x	x	x		
attribution du capital décès	x	x	x	x		
attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants	x	x	x	x		
attribution de l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes	x	x	x	x		
attribution de l'indemnité spécifique de gestion des comptes nominatifs	x	x	x	x		
attribution des congés pour formation professionnelle	x	x	x	x		
attribution des indemnités d'éloignement	x	x	x	x		
attribution de la prime spécifique d'installation et de l'indemnité particulière de sujétion ou d'installation	x	x	x	x		
arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie	x	x	x	x		
octroi ou renouvellement de congé de longue maladie	x	x	x	x		
octroi ou renouvellement de congé de longue durée	x	x	x	x		
reconnaissance de l'imputabilité au service des AT et maladies professionnelles	x	x	x	x		
octroi de temps partiel thérapeutique	x	x	x	x		
octroi d'un aménagement de poste en cours de grossesse	x	x	x	x	x	x
Décisions administratives individuelles	Directeur interrégional adjoint	Secrétaire général	Chef du département RH	Adjoint au chef du département RH	Directeurs, chefs d'établissement, adjoints, attachés	DSPIP et adjoints
octroi d'un aménagement de poste en cas d'invalidité	x	x	x	x		
mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congé ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée	x	x	x	x		
réintégration dans la même résidence administrative, après congé de longue maladie et congé de longue durée ou disponibilité d'office	x	x	x	x		

S'agissant des fonctionnaires titulaires et stagiaires du corps des chefs de service d'insertion et de probation						
accès au bénéfice du temps partiel, renouvellement et réintégration à plein temps	x	x	x	x		
octroi de temps partiel thérapeutique	x	x	x	x		
admission à la retraite	x	x	x	x		
admission au bénéfice de la cessation progressive d'activité	x	x	x	x		
prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge de l'emploi	x	x	x	x		
congé de fin d'activité	x	x	x	x		

accès au congé parental et congé de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative	x	x	x	x		
attribution du capital décès	x	x	x	x		
attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants	x	x	x	x		
attribution de l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes	x	x	x	x		
attribution de l'indemnité spécifique de gestion des comptes nominatifs	x	x	x	x		
attribution des congés pour formation professionnelle	x	x	x	x		
attribution des indemnités d'éloignement	x	x	x	x		
Attribution des congés bonifiés	x	x	x	x		
arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie	x	x	x	x		
octroi ou renouvellement de congé de longue maladie	x	x	x	x		
octroi ou renouvellement de congé de longue durée	x	x	x	x		
octroi de mi-temps thérapeutique	x	x	x	x		

Décisions administratives individuelles	Directeur adjoint interrégional	Secrétaire général	Chef du département RH	Adjoint au chef du département RH	Directeurs, chefs d'établissement, adjoints, attachés	DSPIP et adjoints
octroi d'un aménagement de poste en cours de grossesse	x	x	x	x	x	x
octroi d'un aménagement de poste en cas d'invalidité	x	x	x	x		
réintégration dans la même résidence administrative, après congé de longue maladie et congé de longue durée ou disponibilité d'office	x	x	x	x		
mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congé ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée	x	x	x	x		
reconnaissance de l'imputabilité au service des AT et maladies professionnelles	x	x	x	x		
congé maladie des stagiaires	x	x	x	x		

S'agissant des fonctionnaires titulaires et stagiaires des corps de secrétaires d'administration et d'intendance, conseillers d'insertion et de probation, techniciens, membres du corps de commandement, adjoints administratifs, adjoints techniques						
accès au bénéfice du temps partiel, renouvellement et réintégration à plein temps	x	x	x	x		
admission à la retraite	x	x	x	x		
admission au bénéfice de la cessation progressive d'activité	x	x	x	x		
prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge de l'emploi	x	x	x	x		
congé de fin d'activité	x	x	x	x		
accès au congé parental, congé de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative	x	x	x	x		
attribution du capital décès	x	x	x	x		
attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants	x	x	x	x		
attribution de l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes	x	x	x	x		
attribution de l'indemnité spécifique de gestion des comptes nominatifs	x	x	x	x		
attribution des congés pour formation professionnelle	x	x	x	x		
attribution des indemnités d'éloignement	x	x	x	x		
attribution des congés bonifiés	x	x	x	x		
Décisions administratives individuelles	Directeur adjoint interrégional	Secrétaire général	Chef du département RH	Adjoint au chef du département RH	Directeurs, chefs d'établissement, adjoints, attachés	DSPIP et adjoints
attribution de la prime spécifique d'installation et de l'indemnité particulière de sujétion ou d'installation	x	x	x	x		
arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie	x	x	x	x		

reconnaissance de l'imputabilité au service des AT et maladies professionnelles	x	x	x	x		
octroi ou renouvellement de congé de longue maladie	x	x	x	x		
octroi ou renouvellement de congé de longue durée	x	x	x	x		
octroi de temps partiel thérapeutique	x	x	x	x		
octroi d'un aménagement de poste en cours de grossesse	x	x	x	x	x	x
octroi d'un aménagement de poste en cas d'invalidité	x	x	x	x		
mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congé ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée	x	x	x	x		
congé maladie des stagiaires	x	x	x	x		
réintégration dans la même résidence administrative, après congé de longue maladie et de longue durée ou disponibilité d'office	x	x	x	x		

#### Décision du 8 septembre 2011

**Objet :** Subdélégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes et Auvergne

**Article premier :** Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 (affectation des crédits aux centres financiers, mouvements de crédits entre centres financiers, mouvements de fongibilité asymétrique) :

- Monsieur Emmanuel FENARD, adjoint au directeur interrégional
- Madame Sandrine HELLO, secrétaire générale
- Monsieur Frédéric CHAPPE, chef du département budget et finances
- Monsieur Vincent ESTAIS, adjoint au chef du département budget et finances

**Article 2 :** Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs aux dépenses de personnel (titre 2) du programme 107:

- Monsieur Emmanuel FENARD, adjoint au directeur interrégional
- Madame Sandrine HELLO, secrétaire générale
- Monsieur Jean-Christophe SENEZ, adjoint au chef du département des ressources humaines

**Article 3 :** Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'état (signature du bon de commande), de liquidation et d'ordonnancement de la dépense (validation des demandes de paiement) relatifs au budget opérationnel territorial du programme 107, à l'article 2 et rattaché au centre financier 0107-F004-001, pour les marchés de fournitures et de services d'un montant supérieur à 125 000 euros HT :

- Monsieur Emmanuel FENARD, adjoint au directeur interrégional
- Madame Sandrine HELLO, secrétaire générale
- Monsieur Frédéric CHAPPE, chef du département budget et finances
- Monsieur Vincent ESTAIS, adjoint au chef du département budget et finances
- Madame Samira KANAFI, responsable du service facturier

Les personnes citées à l'annexe 1 de la présente, à l'exception des personnels des SPIP qui ne peuvent attester que du service fait, ont la faculté de signer les bons de commande relatifs aux marchés visés au présent article, y compris ceux pouvant être supérieurs à 125 000 euros HT, mais ont également la possibilité de signer toutes conventions engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits au programme et aux titres visés au présent article dès lors qu'elles sont inférieures à 125 000 euros HT.

**Article 4 :** Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur des recettes et des dépenses du programme 107, à l'article 2, et en tant que responsable du centre financier 0107-F175-6975, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé l'ensemble des actes d'engagement de l'état (signature du bon de commande), de vérification du service fait et d'ordonnancement de la dépense (validation des demandes de paiement) relatifs au Budget Opérationnel de Programme DAC pour les marchés de travaux d'un montant supérieur à 4 845 000 euros HT :

- Monsieur Emmanuel FENARD, adjoint au directeur interrégional
- Madame Sandrine HELLO, secrétaire générale

Les personnes désignées ci-dessous, si elles n'ont pas la faculté d'attribuer et de signer les marchés supérieurs à 4 845 000 euros HT, peuvent signer tous les autres actes relatifs à leur passation et à leur exécution :

- Monsieur Philippe DROUHIN, chef du département des affaires immobilières
- Monsieur Christian CHARBONNIER, adjoint au chef du département des affaires immobilières
- Madame Gaëlle CANAVY, responsable du suivi financier des opérations pour les marchés d'investissement au sein du département des affaires immobilières
- Monsieur Alain PONSON, chef de l'unité Etudes au sein du département des affaires immobilières

**Article 5 :** Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'état (signature du bon de commande); de liquidation et d'ordonnancement de la dépense (validation des demandes de paiement) relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire" et rattaché aux centres financiers 912-S01 et 912-S02:

- Monsieur Emmanuel FENARD, adjoint au directeur interrégional
- Madame Sandrine HELLO, secrétaire générale
- Monsieur Frédéric CHAPPE, chef du département budget et finances

- Monsieur Vincent ESTAIS, adjoint au chef du département budget et finances
- Madame Samira KANAFI, responsable du service facturier

Les personnes citées à l'annexe 1 de la présente, à l'exception des personnels des SPIP, ont la faculté de signer les bons de commande engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits au programme et aux titres visés au présent article.

Article 6 : La décision du 10 décembre 2010 relative aux subdélégations de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires des régions Rhône-Alpes et Auvergne est abrogée.

Article 7 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de chaque Préfecture située dans la région administrative de Rhône-Alpes

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes et Auvergne  
Jean-Charles TOULOUZE

Annexe 1: Liste des ordonnateurs secondaires subdélégués, DISP de Rhône-Alpes et Auvergne

Etablissement (centre de coût)	Subdélégation donnée au chef d'établissement (nom, prénom, titre)	Subdélégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement (nom, fonction, titre)	Subdélégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint (nom, fonction, titre)
CD Riom	MOYON Pascal, Directeur	BEARD Laurent, directeur adjoint	TARRADE Ludovic, Agent technique
			MEYRAND Jacques, Agent Economat
			DUBOEUF Hubert, Econome
CD de Roanne	BOYER Georges, Directeur	GLAPPIER Stéphane, directeur adjoint	HUC Aude, Attaché
			CORON Violaine, Attachée
CP d'Aiton	PUGLIERINI Corinne, Directrice	MILBLED Laurent, directeur adjoint	TROPLENT Marie-Pierre, Attachée
			FOURNIER Chantal, Attachée
			REYNARD Sandrine, Econome
			BOTTIGLIONE Christophe, Econome Adjoint
CP Bourg en Bresse	Martine MARIE, Directrice	COURCHE Olivier, directeur adjoint	GONSOLLIN Sophie, Directrice
			LE-DOUCE Claude, Attaché
			HURTEAU Alain, Attaché
CP de Moulins	CACHEUX Alain, Directeur	SUDREAU Christian, Directeur Adjoint	BOULAY Richard, Directeur MA
			SOUILLAT Sylvie, Econome
			JULLIARD Frédéric, Directeur Technique
			BONNOT Gérard, Attaché
CP Saint-Quentin-Fallavier	SCHOTS David, Directeur	MASSOL Florence, Directrice Adjointe	SPEISSER Philippe, Responsable Formation
			KACKZMAREK Bertrand, Directeur Adjoint
			PAHON Renée, Attaché d'administration
			MARCHAIS Yannick, Econome
			VALENTE Oswald, Econome Adjoint
DEBARET Alain, Econome Adjoint			
CSL de Grenoble	HAMADACHE Kamel, Chef d'Etablissement	LENOIR Hervé, Chef d'Etablissement adjoint	AZZOUZ Linda, Econome
CSL de Lyon	NIARE Gaoussou, Chef d'Etablissement	FLEURIOT Eddy, Adjoint au chef d'établissement	DUMONT Julie, Econome
EPM de Lyon	DRILLIEN Denise, Directrice	MIAH-NAHRI Emma, Directrice Adjointe	DUSSENNE Patrick, Contractuel
MA Aurillac	DIJOUX Patrick, Chef d'Etablissement	GRANGE Gladys, Chef d'Etablissement Adjoint	SERYES Stéphanie, Econome
			MARTY Philippe, Econome Adjoint
MA de Bonneville	LAROCHÉ Philippe, Chef d'Etablissement	VABRE Jean-Philippe, Chef d'Etablissement Adjoint	QUINT Olivier, Chef de Détention
			MONTANA Hervé, Econome
			ROCH Claudette, Econome Adjoint
MA de Chambéry	BOULESTEIX Richard, Chef d'Etablissement	BRUNIAU Philippe, Chef d'Etablissement Adjoint	SCHWERZIG Patrick, Econome
			MAHE Hervé, Adjoint Technique

MA de Clermont-Ferrand	PRIEUR Jean-Pierre, Chef d'Etablissement	LENEN Pierrick, Chef d'Etablissement Adjoint	MICHEL Laurence, Econome
MA de Grenoble-Varces	MOTUELLE Patrick, Directeur	HOARAU Didier, Directeur Adjoint	BESNARD Dimitri, Directeur Adjoint
			GONZALES Laurie, Econome
			CORDIER Audrey, Econome Adjoint
MA Le Puy-en-Velay	CHOMBARD Alain, Chef d'Etablissement	MERCIER Philippe, adjoint au chef d'établissement	FONTAINE David, Econome
			DAVID Jocelyne, 1ère Surveillante
			DAVID Thierry, Services Techniques
MA de Lyon-Corbas	MOREL D'ARLEUX Julien, Directeur	BOILLEE Danielle, Directrice Adjointe	GERMAIN Emmanuel, Directeur Adjoint
			BRUTINEL Magalie, Directrice Adjointe
			JONGLEUX Alain, Attaché
			VARLET Alain, Attaché
			BOMBRUN, Françoise, Econome
JANEX Michel, Directeur technique			
MA de Montluçon	DUMEUSOIS Eric, Chef d'Etablissement	SUPPLISSE Jean-Marc, Chef d'Etablissement Adjoint	DUMEUSOIS Florence, Econome
MA de Privas	SOUCHE Claude, Chef d'Etablissement	PINZI Maurice, Chef d'Etablissement Adjoint	PINOL Chantal, Econome
			MARNAS Béatrice, Econome Adjoint
MA de Riom	ROURE Jérôme, Chef d'Etablissement	MARTINI Camille, Chef d'Etablissement Adjoint	LE MORT Bertrand, Econome
MA de Saint-Etienne	DELLISTE Jimmy, Directeur	FONDEVILLE Virginie, Directrice Adjointe	GUYONNET Pierre, Econome
			CHARROIN Marie-Pierre, Econome Adjoint
			LE SAUDER Yannick, Econome Adjoint
MA de Valence	RIVIERE Franck, Chef d'Etablissement	ZABOWSKI Michel, Chef d'Etablissement Adjoint	BARSCZUZ Patricia, Chef de Détection
			POIREL MITIC Evelyne, responsable des services administratifs
			BERTHET Lydie, Econome
MA de Villefranche/Saône	MOUMANEIX Arnaud, Directeur	RODDE Cécile, Directrice Adjointe	CROISE Chrystelle, Directrice Adjointe
			ALLOING René, Attaché
			HEIDELBERG Hélène, Econome
			JANIAUD Arlette, Econome Adjoint
			COUTARD Henrie, Econome Adjoint
SPIP de l'Ain	ARHAN Philippe, DSPIP	ZAMBONI Caroline, DSPIP Adjointe	LOISEAU Catherine, DSPIP Adjointe MOREL Bernadette, Gestionnaire du SPIP
SPIP de l'Allier	GRAND Nathalie, DSPIP	BONNET Thierry, DSPIP Adjoint	GVRESIAK Martine, CSIP
SPIP de la Drôme/Ardèche	MONTIGNY Alain, DSPIP	VINCENT Régine, DSPIP Adjoint	ITAN Alain, Gestionnaire du SPIP
			CHABAL Jean-Louis, CIP
SPIP de la Haute-Loire	DECHAUD Eddy, DSPIP	DUPORT Chantal, CIP	BOLLE Alain, Gestionnaire du SPIP
SPIP de la Haute-Savoie	SUBILEAU Frédéric	FANTATO Marjorie, DSPIP Adjoint	LE SOIN Katia, Gestionnaire du SPIP
SPIP de l'Isère	CHEMITHE Anne, DSPIP	LAFAY Bruno, DSPIP Adjoint	TRABAND Odile, DSPIP Adjoint
			DAUMET Bruno, Attaché d'administration
SPIP de la Loire	BROSSARD Gilles, DSPIP	HENCKENS Hélène, DSPIP Adjoint	PERRIN Brigitte, Gestionnaire SPIP
SPIP Puy-de-Dôme/Cantal	GADOIN Pierre, DSPIP	CHASSAGNY Jean-Marc, DSPIP Adjoint	JARRY RODRIGUEZ Christine, CSIP
			LOURENCO Manuel, Contractuel
SPIP du Rhône	BAILLY Jean-Pierre, DSPIP	RAUBER Agnès, DSPIP Adjoint	VOITA Bruno, Directeur
			GUINNEPAIN Thibault, Attaché
			BADEL Pascale, Gestionnaire du SPIP

SPIP Rhône ALIP de Villefranche-sur-Saône	BELLAHCENE Carame, Directeur		
SPIP de Savoie	DUWAT LUC, DSPIP	GROLLIER Bernard, CSIP	GUIGNON Véronique, CSIP
			REMEUF Fabienne, Contractuelle
DISP siège/DIP	GUIGNAND Catherine, chef département insertion et probation	ROCHETTE Patrice, Adjoint au chef du département insertion et probation	BOUREZ David, coordinateur PSE-PSEM
DISP siège/DAI			VIALLET Géraldine, Assistante Unité suivi financier des opérations
			JONNARD Jean-Philippe, Assistant Unité suivi financier des opérations
			MALLET Sidonie, Assistante Unité suivi financier des opérations
DISP siège/DSD	MARION Sylvie, chef du département sécurité et détention	ZEIZIG Emmanuelle, Adjoint au chef du département sécurité et détention	JAUBERT Alexandre, coordinateur Extractions Judiciaires
DISP siège/DRH		SENEZ Jean-Christophe, Adjoint au chef du département ressources humaines	METIOUNE Ilhamane, chef unité Traitement Indemnités
			HUGON Catherine, Assistante Indemnités - AT
			PEYRON Michelle, chef de l'unité formation et qualification
			VERARD Raphaël, chef de l'unité relations sociales et environnement professionnel
			ANTOINE Dominique, chargé de formation
			ROCHE Ingrid, chargée de formation
DISP Siège/DSI	SEGUIN Raphaël, chef du département des systèmes d'information		
DISP siège/DBF			BACKOVEN Philippe, responsable Gestion des titres des baux et des immobilisations
			ROGOWSKI-DALDALIAN Nadia, chef de l'unité achats et marchés publics
			KANAFI Samira, responsable du service facturier
			FIDELE Marie-Frantz, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement
			BENDAHMANE Fathia, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement
			GOULET Christine, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement
			ZITOUNI Nordine, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement
			BARONI Chantal, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement
			PORCELLI Brice, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement
			PUTHOUD Séverine, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement
			ET TOUMI Linda, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement

			DJENNAS Habbiba, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement
			SEHLI Dahbia, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement
			BRUNOT Benoît, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Arrêté n°11-245 du 13 septembre 2011

Objet : modification du montant et des conditions de l'aide de l'Etat pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et les contrats initiative emploi (CIE) du contrat unique d'insertion (CUI)

Article 1<sup>er</sup> : Les conventions de contrat unique d'insertion ouvrant droit au bénéfice, dans le secteur non marchand, de contrats de travail appelés contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), et dans le secteur marchand, de contrats de travail appelés contrats initiative emploi (CIE), ouvrent droit à une aide de l'Etat fixée, pour la région Rhône-Alpes, conformément aux deux annexes jointes. Les taux d'aide de l'Etat sont fixés en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance par heure travaillée.

Article 2 : Compte tenu de la conjoncture économique, et dans le respect des dispositions réglementaires, les renouvellements de contrat sont facilités dès lors que le bénéficiaire du contrat ne serait pas assuré de retrouver un emploi à l'issue de celui-ci.

Article 3 : Les bénéficiaires du RSA ont accès aux contrats uniques d'insertion. Pour ces personnes, les Conseils généraux exercent leur compétence et participent au financement conformément à la loi.

Article 4 : Le présent arrêté apporte les principales modifications suivantes par rapport à l'arrêté n°11-212 du 11 juillet 2011 :

- le taux maximal de l'aide de l'Etat est porté à 95 % pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi conclus au bénéfice de personnes allocataires du RSA avec des organismes relevant du secteur hospitalier, sanitaire et social, ou du secteur culturel,
- la durée maximale des conventions conclues au bénéfice de personnes allocataires du RSA est portée à 12 mois,
- le taux maximal d'aide de l'Etat pour les conventions conclues dans le cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi est porté à 80 % pour les personnes demandeurs d'emploi résidant en ZUS, CUCS, ZRR, et pour celles bénéficiant de mesures particulières d'accompagnement telles que prévues au cas 4 de l'annexe 1 du présent arrêté,
- le taux maximal d'aide de l'Etat pour les conventions conclues dans le cadre des contrats initiative emploi est porté à 40 % pour les personnes bénéficiaires du RSA, et à 35 % pour l'ensemble des autres publics concernés.

Article 5 : La signature des contrats pour les organismes relevant du secteur hospitalier et médico-social est soumise au visa préalable du directeur général de l'ARS.

Article 6 : Le présent arrêté modificatif est applicable aux nouvelles conventions et aux renouvellements conclus sur l'ensemble du territoire de la région Rhône-Alpes à compter de sa parution au recueil des actes administratifs et jusqu'à parution d'un nouvel arrêté préfectoral.

Article 7 : L'arrêté 11-212 du 11 juillet 2011 est abrogé.

Article 8 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, le Directeur régional de Pôle emploi et le Délégué régional de l'Agence de Services et de Paiement, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Rhône-Alpes.

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,  
Jean-François CARENCO

## ANNEXE 1

## Contrats Uniques d'Insertion du secteur non marchand (CUI-CAE)

	Publics concernés ou type d'activité	Taux de prise en charge par l'Etat	Durée hebdomadaire maximale de prise en charge par l'Etat (convention initiale ou de renouvellement)	Durée maximale de convention initiale ou de renouvellement
Cas 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Demandeurs d'emploi inscrits depuis 12 mois et plus, ou en difficultés particulières d'insertion,</li> <li>▪ Demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus,</li> <li>▪ Bénéficiaires de l'obligation d'emploi et / ou titulaires de l'A.A.H,</li> <li>▪ Titulaires d'une carte de réfugié statutaire,</li> <li>▪ Jeunes de 16 à 25 ans révolus : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de niveau V ou infra,</li> <li>- ou en parcours CIVIS.</li> </ul> </li> </ul>	70%	24 heures*	6 mois
Cas 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Personnes relevant du cas 1 et co-financées par le ministère de l'Education Nationale ou le ministère de l'agriculture</li> </ul>	70%	22 heures*	10 mois
Cas 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adjoint sécurité</li> </ul>	70%	35 heures	24 mois
Cas 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour les personnes relevant du cas 1, et pour lesquelles la convention d'aide prévoit expressément : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une période d'immersion d'au moins 1 mois visant au développement des compétences transférables,</li> <li>- ou un parcours qualifiant, notamment dans le cadre d'une période de professionnalisation, comprenant au moins 100 heures de formation,</li> <li>- ou un recrutement sous forme de CDI.</li> </ul> </li> <li>▪ Demandeurs d'emploi domiciliés en ZUS, CUCS, ZRR (notamment employés par des clubs ou associations sportives ayant moins de 5 salariés permanents)</li> </ul>	80%	24 heures*	6 mois
Cas 5	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bénéficiaires du RSA</li> </ul>	70%	24 heures*	12 mois
Cas 6	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bénéficiaires du RSA dans le secteur hospitalier, sanitaire et social, ou dans le secteur culturel.</li> </ul>	95 %	24 heures*	12 mois
Cas 7	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Personnes bénéficiaires d'un atelier ou d'un chantier d'insertion, ou en aménagement de peine</li> </ul>	105%	26 heures	7 mois

\* Sur proposition motivée du SPED, le Préfet de région (DIRECCTE) pourra déroger à titre tout à fait exceptionnel à cette durée hebdomadaire

## ANNEXE 2

## Contrats Uniques d'Insertion du secteur marchand (CUI-CIE)

	Publics concernés ou type d'activité	Taux de prise en charge par l'Etat	Durée hebdomadaire maximale de prise en charge par l'Etat (convention initiale ou de renouvellement)	Durée maximale de convention initiale ou de renouvellement
Cas 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Demandeurs d'emploi inscrits depuis 12 mois et plus, ou en difficultés particulières d'insertion,</li> <li>▪ Bénéficiaires de l'obligation d'emploi et / ou titulaires de l'A.A.H.</li> <li>▪ Demandeurs d'emploi âgés de 45 ans et plus, inscrits depuis 6 mois ou plus ou en difficultés particulières d'insertion,</li> <li>▪ Personnes en aménagement de peine, en mesure de placement extérieur ou en semi-liberté,</li> <li>▪ Personnes sortant d'une structure d'insertion par l'activité économique,</li> <li>▪ Jeunes de 16 à 25 ans révolus : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de niveau V et infra,</li> <li>- ou résidant ZUS, CUCS, ZRR,</li> <li>- ou en parcours CIVIS.</li> </ul> </li> </ul>	35%	35 heures	6 mois renouvelable
Cas 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Personnes bénéficiaires du RSA</li> </ul>	40%		



# PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHONE-ALPES

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

### NUMERO SPECIAL

DU

13 septembre 2011

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENCIAIRES RHONE ALPES AUVERGNE

**Décision du 5 septembre 2011** : délégation de signature permanente de M. Jean-Charles TOULOUZE, directeur interrégional des services pénitentiaires Rhône-Alpes Auvergne

**Décision du 8 septembre 2011** : Subdélégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes et Auvergne

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU  
TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

**Arrêté n° 11-245 du 13 septembre 2011** : modification du montant et des conditions de l'aide de l'Etat pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et les contrats initiative emploi (CIE) du contrat unique d'insertion (CUI)

---

*Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site Internet :  
<http://www.rhone.gouv.fr>*

*Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité  
auprès des différents services concernés*

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales – 31 rue Mazenod – 69426 LYON Cedex 03  
Standard Préfecture : 04.72.61.60.60 – Fax : 04.78.60.41.37 - [http:// www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)

## DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES RHONE ALPES AUVERGNE

Décision du 5 septembre 2011

Objet : délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires pour les régions Rhône-Alpes et Auvergne aux personnes désignées et pour les décisions administratives individuelles ci-dessous

Article 1 : Délégation permanente est donnée à M. Emmanuel FENARD Directeur interrégional adjoint, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 2 : Délégation permanente est donnée à Mme Sandrine HELLO, Directrice des services pénitentiaires et secrétaire général, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 3 : Délégation permanente est donnée à XXXX, Directeur des services pénitentiaires, chef du département des ressources humaines, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 4 : Délégation permanente est donnée à Monsieur Jean-Christophe SENEZ, Directeur des services pénitentiaires et adjoint du chef du département des ressources humaines, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 5 : Délégation permanente est donnée à Mme Michèle PEYRON, chef de l'unité recrutement, formation, qualification, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 6 : Délégation permanente est donnée à :

Mme Corinne PUGLIERINI-ROUX, Directrice des services pénitentiaires, directrice du Centre pénitentiaire d'Aiton,  
M. Laurent MILBLED Directeur des services pénitentiaires, adjoint à la Directrice du Centre pénitentiaire d'Aiton  
Mme Marie-Pierre TROPLENT, attachée du ministère de la Justice

M. Patrick DIJOUX, capitaine, chef d'établissement à la maison d'arrêt d'Aurillac,  
Mme Gladys GRANGE, commandant, adjointe au chef d'établissement - maison d'arrêt d'Aurillac

M. Philippe LAROCHE, commandant, chef d'établissement à la maison d'arrêt de Bonneville,  
M. Jean Philippe VABRE, lieutenant, adjoint au chef d'établissement - maison d'arrêt de Bonneville

Mme Martine MARIE, Directrice des services pénitentiaires, directeur du centre pénitentiaire de Bourg en Bresse  
M. XXXX, adjoint au directeur du centre pénitentiaire de Bourg en Bresse  
M. Olivier COURCHE, Directeur des services pénitentiaire – centre pénitentiaire de Bourg en Bresse

M. Richard BOULESTEIX, capitaine, chef d'établissement à la maison d'arrêt de Chambéry,  
M. Philippe BRUNIAU, capitaine, adjoint au chef d'établissement - maison d'arrêt de Chambéry

M. Patrick PRIEUR, capitaine, chef d'établissement à la maison d'arrêt de Clermont-Ferrand  
M. Pierrick LENEN capitaine, adjoint au chef d'établissement - maison d'arrêt de Clermont-Ferrand

M. Kamel HAMADACHE, Lieutenant pénitentiaire, chef d'établissement au centre de semi-liberté de Grenoble  
M. Michel MARANDEL, major pénitentiaire adjoint au chef d'établissement - CSL de Grenoble

M. Patrick MOTUELLE, Directeur des services pénitentiaires, directeur de la maison d'arrêt de Grenoble  
M. Didier HOARAU, Directeur des services pénitentiaires, adjoint au directeur de la maison d'arrêt de Grenoble  
M. Dimitri BESNARD Directeur des services pénitentiaires, adjoint au directeur de la maison d'arrêt de Grenoble

M. Jean-Michel CHOMBARD, capitaine, chef d'établissement à la maison d'arrêt du Puy en Velay  
M. Philippe MERCIER, capitaine, adjoint au chef d'établissement - maison d'arrêt du Puy en Velay

M. Julien MOREL D'ARLEUX, Directeur des services pénitentiaires, directeur de la maison d'arrêt de Lyon Corbas  
Mme Danielle BOILLEE, Directrice des services pénitentiaires, adjointe au directeur de la maison d'arrêt de Lyon Corbas  
Melle Magali BRUTINEL, Directrice des services pénitentiaires à la maison d'arrêt de Lyon Corbas  
M. Emmanuel GERMAIN, Directeur des services pénitentiaires à la maison d'arrêt de Lyon Corbas  
M. Alain VARLET, attaché du ministère de la Justice  
M. Alain JONGLEUX, attaché du ministère de la Justice

M. Gaoussou NIARE, capitaine, chef d'établissement au centre de semi-liberté de Lyon  
M. Eddy FLEURIOT, major, adjoint au chef d'établissement – CSL de Lyon

M. Eric DUMEUSOIS, capitaine, chef d'établissement à la maison d'arrêt de Montluçon  
M. Jean-Marc SUPLISSE, adjoint au chef d'établissement - maison d'arrêt de Montluçon

M. Alain CACHEUX, Directeur des services pénitentiaires, directeur du centre pénitentiaire de Moulins  
M. Christian SUDREAU, Directeur des services pénitentiaires, adjoint au directeur du centre pénitentiaire de Moulins, directeur de la maison centrale de Moulins  
M. Richard BOULAY, Directeur des services pénitentiaires, directeur de la maison d'arrêt de Moulins  
M. Gérard BONNOT, attaché du ministère de la Justice

M. Claude SOUCHE, commandant, chef d'établissement à la maison d'arrêt de Privas  
M. Maurice PINZI capitaine, adjoint au chef d'établissement - maison d'arrêt de Privas

Mme Denise DRILLIEN, Directrice des services pénitentiaires, directeur de l'Etablissement pour Mineurs du Rhône  
Mme Emma MIAH-NAHRI, Directrice des services pénitentiaires adjointe à la directrice de l'Etablissement pour Mineurs du Rhône

M. Jérôme ROURE, capitaine, chef d'établissement à la maison d'arrêt de Riom  
M. Camille MARTINI capitaine, adjoint au chef d'établissement - maison d'arrêt de Riom

M. Pascal MOYON, Directeur des services pénitentiaires, directrice du centre de détention de Riom  
M. Laurent BEARD, Directeur des services pénitentiaires, adjoint au directeur du centre de détention de Riom

M. Georges BOYER, Directeur des services pénitentiaires, directeur du centre de détention de Roanne  
M. Stéphane GLAPPIER, Directeur des services pénitentiaires au centre de détention de Roanne  
Mme Marie-Laure PETIT, Directrice des services pénitentiaires au centre de détention de Roanne  
Mme Violaine CORON, attachée du ministère de la Justice  
Melle Aude HUC, attachée du ministère de la Justice

M. Jimmy DELLISTE, Directeur des services pénitentiaires, directeur de la maison d'arrêt de Saint-Etienne  
Mme Virginie FONDEVILLE, Directrice des services pénitentiaires, adjointe au directeur de la maison d'arrêt de Saint-Etienne

M. David SCHOT, Directeur des services pénitentiaires, directeur du centre pénitentiaire de Saint-Quentin Fallavier  
Mme Florence MASSOL, Directrice des services pénitentiaires, adjointe au directeur du centre pénitentiaire de Saint-Quentin Fallavier  
M. Thierry BABIN, Directeur des services pénitentiaires  
M. Bertrand KACZMAREK, Directeur des services pénitentiaires  
Mme Renée PAHON, attachée du ministère de la Justice

M. Franck RIVIERE, chef d'établissement à la maison d'arrêt de Valence  
M. Michel ZABOWSKI, capitaine, adjoint au chef d'établissement - maison d'arrêt de Valence

M. Arnaud MOUMANEIX, Directeur des services pénitentiaires, directeur de la maison d'arrêt de Villefranche/Saône  
M. Cécile RODDE, Directrice des services pénitentiaires, adjointe au directeur de la maison d'arrêt de Villefranche/Saône  
Mme Christelle CROISE, Directrice des services pénitentiaires  
M. René ALLOING, agent France Télécom, en détachement auprès du ministère de la Justice

Article 7 : Délégation permanente est donnée à :

M. Philippe ARHAN, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ain  
Mme Caroline ZAMBONI, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation adjointe au DSPIP

Mme Nathalie GRAND, directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Allier  
M. Thierry BONNET, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, adjoint au DSPIP

M. Alain MONTIGNY, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ardèche.  
M. Denis SARTRE, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation,

M. Pierre GADOIN, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Cantal-Puy de Dôme  
M. Jean-Marc CHASSAGNY, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, adjoint au DSPIP - Puy de Dôme  
Mme Martine GVRESIAK, chef de service d'insertion et de probation, adjointe au DSPIP - Cantal

M. Alain MONTIGNY, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Drôme  
Mme Régine VINCENT, directrice d'insertion et de probation, adjointe au DSPIP

Mme Anne CHEMITE, Directrice des services pénitentiaires, directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Isère  
M. Bruno LAFAY, directeur d'insertion et de probation, adjoint au DSPIP par intérim

M. Gilles BROSSARD directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Loire  
Mme Hélène HENCKENS, directrice d'insertion et de probation, adjoint au DSPIP

M. Eddy DECHAUD directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Haute-Loire

M. Jean-Pierre BAILLY, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Rhône  
Mme Agnès RAUBER, directrice d'insertion et de probation, adjointe au DSPIP

M. Luc DUWAT directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Savoie  
M. XXXXXX, directeur d'insertion et de probation, adjoint au DSPIP

M. Frédéric SUBILEAU, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Haute-Savoie  
M. XXXXXXX, directeur d'insertion et de probation, adjoint au DSPIP

aux fins de signer, en son nom, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Le directeur interrégional des services pénitentiaires  
Rhône-Alpes Auvergne  
Jean-Charles TOULOUZE

---

Décisions administratives individuelles	Directeur adjoint	Secrétaire général	Chef du département RH	Adjoint au chef du département RH	Directeurs, chefs d'établissement, adjoints, attachés tous Ets	DSPIP et adjoints	Directeurs, adjoints et attachés Aiton, Lyon, Moulins, St Quentin, Villefranche et CD Riom
S'agissant des fonctionnaires titulaires et stagiaires de toutes catégories :							
octroi des congés annuels	x	x	x	x	x	x	
octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement	x	x	x	x	x	x	
octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi traitement	x	x	x	x			x
décision de retenue du 30è	x	x	x	x			x
octroi d'un congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie	x	x	x	x			
octroi des congés de maternité, de paternité ou d'adoption	x	x	x	x	x	x	
octroi d'un congé de présence parentale	x	x	x	x			
octroi d'un aménagement de poste en cours de grossesse	x	x	x	x	x	x	
octroi d'un aménagement de poste en cas d'invalidité	x	x	x	x			
autorisations d'absence, sauf celles délivrées à titre syndical en application de l'article 14 du décret du n°82 -447 du 28 mai 1982	x	x	x	x	x	x	
octroi des congés pour formation syndicale	x	x	x	x			
imputation au service des maladies ou accidents du travail	x	x	x	x			
validation des services pour la retraite	x	x	x	x			
octroi de la protection statutaire	x	x	x	x			x
autorisation de cures thermales	x	x	x	x			
notation	x	x	x	x	x	x	
réparations pécuniaires	x	x	x	x			

Décisions administratives individuelles	Directeur adjoint	Secrétaire général	Chef du département RH	Adjoint au chef du département RH	Directeurs, chefs d'établissement, adjoints, attachés tous Ets	DSPIP et adjoints	Directeurs, adjoints et attachés Aiton, Lyon, Moulins, St Quentin, Villefranche et CD Riom
S'agissant des agents non titulaires :							
octroi des congés annuels	x	x	x	x	x	x	
octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement	x	x	x	x	x	x	
octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi traitement	x	x	x	x			x
octroi de congé pour grave maladie	x	x	x	x			
octroi de temps partiel thérapeutique	x	x	x	x			
décision de retenue du 30è	x	x	x	x			x
octroi d'un congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie	x	x	x	x			
octroi des congés de maternité, de paternité ou d'adoption	x	x	x	x	x	x	
octroi d'un congé de présence parentale	x	x	x	x			
octroi d'un aménagement de poste en cours de grossesse	x	x	x	x	x	x	
octroi d'un aménagement de poste en cas d'invalidité	x	x	x	x			
reconnaissance de l'imputabilité au service des AT et maladies professionnelles	x	x	x	x			
autorisation d'absence	x	x	x	x	x	x	
autorisation de travail à temps partiel, renouvellement et réintégration à temps plein	x	x	x	x			
attribution du capital décès	x	x	x	x			
attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants	x	x	x	x			
attribution de l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes	x	x	x	x			
attribution de l'indemnité spécifique de gestion des comptes nominatifs	x	x	x	x			

attribution des congés pour formation professionnelle	x	x	x	x			
octroi de la protection statutaire	x	x	x	x			x
octroi des congés pour formation syndicale	x	x	x	x			
octroi des congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles	x	x	x	x			
octroi des congés liés à des absences résultant d'une obligation légale	x	x	x	x			
contrat ou engagement écrit de recrutement	x	x	x	x			
octroi de cures thermales	x	x	x	x			
licenciement des agents en état d'incapacité de travail permanente ou définitivement inaptes à leurs fonctions	x	x	x	x			
discipline : sanctions de l'avertissement et du blâme	x	x	x	x			
fin de contrat ou d'agrément	x	x	x	x			
Décisions administratives individuelles	Directeur adjoint	Secrétaire général	Chef du département RH	Adjoint au chef du département RH	Directeurs, chefs d'établissement, adjoints attachés tous	DSPIP et adjoints	Directeurs, adjoints et attachés Aiton, Lyon, Moulins, St Quentin, Villefranche et CD Riom
acceptation de démission	x	x	x	x			
licenciement	x	x	x	x			
agrément des aumôniers et auxiliaires d'aumônerie et retrait d'agrément	x	x	x	x			
habilitation et retrait d'habilitation des personnels privés	x	x	x	x			
évaluation	x	x	x	x	x	x	
S'agissant des agents non titulaires rémunérés à la vacation :							
octroi des congés annuels	x	x	x	x	x	x	
octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein	x	x	x	x	x	x	
octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi traitement	x	x	x	x			x
octroi de congé pour grave maladie	x	x	x	x			
octroi de temps partiel thérapeutique	x	x	x	x			
décision de retenue du 30è	x	x	x	x			x
octroi des congés de maternité, de paternité ou d'adoption	x	x	x	x	x	x	
octroi d'un congé de présence parentale	x	x	x	x			
octroi d'un aménagement de poste en cours de grossesse	x	x	x	x	x	x	
octroi d'un aménagement de poste en cas d'invalidité	x	x	x	x			
reconnaissance de l'imputabilité au service des AT et maladies professionnelles	x	x	x	x			
autorisation d'absence	x	x	x	x	x	x	
attribution des congés pour formation professionnelle	x	x	x	x			
octroi des congés pour formation syndicale	x	x	x	x			
octroi des congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles	x	x	x	x			
octroi des congés liés à des absences résultant d'une obligation légale	x	x	x	x			
octroi de la protection statutaire	x	x	x	x			x
contrat ou engagement écrit de recrutement	x	x	x	x			
octroi de cures thermales	x	x	x	x			
licenciement des agents en état d'incapacité de travail permanente ou définitivement inaptes à leurs fonctions	x	x	x	x			
discipline : sanctions de l'avertissement et du blâme	x	x	x	x			
fin de contrat ou d'agrément	x	x	x	x			

Décisions administratives individuelles	Directeur interrégional adjoint	Secrétaire général	Chef du département RH	Adjoint au chef du département RH	Directeurs, chefs d'établissement, adjoints, attachés	DSPIP et adjoints
acceptation de démission	x	x	x	x		
licenciement	x	x	x	x		

S'agissant des agents du corps d'encadrement et d'application						
accès au bénéfice du temps partiel, renouvellement et réintégration à plein temps	x	x	x	x		
accès à la disponibilité et prolongation	x	x	x	x		
sanctions de l'avertissement et du blâme	x	x	x	x		
propositions de titularisation	x	x	x	x		
admission à la retraite	x	x	x	x		
admission au bénéfice de la cessation progressive d'activité	x	x	x	x		
prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge de l'emploi	x	x	x	x		
congé de fin d'activité	x	x	x	x		
accès au congé parental et congé de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative	x	x	x	x		
attribution du capital décès	x	x	x	x		
attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants	x	x	x	x		
attribution de l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes	x	x	x	x		
attribution de l'indemnité spécifique de gestion des comptes nominatifs	x	x	x	x		
attribution des congés pour formation professionnelle	x	x	x	x		
attribution des indemnités d'éloignement	x	x	x	x		
attribution de la prime spécifique d'installation et de l'indemnité particulière de sujétion ou d'installation	x	x	x	x		
arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie	x	x	x	x		
octroi ou renouvellement de congé de longue maladie	x	x	x	x		
octroi ou renouvellement de congé de longue durée	x	x	x	x		
reconnaissance de l'imputabilité au service des AT et maladies professionnelles	x	x	x	x		
octroi de temps partiel thérapeutique	x	x	x	x		
octroi d'un aménagement de poste en cours de grossesse	x	x	x	x	x	x
Décisions administratives individuelles	Directeur interrégional adjoint	Secrétaire général	Chef du département RH	Adjoint au chef du département RH	Directeurs, chefs d'établissement, adjoints, attachés	DSPIP et adjoints
octroi d'un aménagement de poste en cas d'invalidité	x	x	x	x		
mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congé ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée	x	x	x	x		
réintégration dans la même résidence administrative, après congé de longue maladie et congé de longue durée ou disponibilité d'office	x	x	x	x		

S'agissant des fonctionnaires titulaires et stagiaires du corps des chefs de service d'insertion et de probation						
accès au bénéfice du temps partiel, renouvellement et réintégration à plein temps	x	x	x	x		
octroi de temps partiel thérapeutique	x	x	x	x		
admission à la retraite	x	x	x	x		
admission au bénéfice de la cessation progressive d'activité	x	x	x	x		
prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge de l'emploi	x	x	x	x		
congé de fin d'activité	x	x	x	x		

accès au congé parental et congé de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative	x	x	x	x		
attribution du capital décès	x	x	x	x		
attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants	x	x	x	x		
attribution de l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes	x	x	x	x		
attribution de l'indemnité spécifique de gestion des comptes nominatifs	x	x	x	x		
attribution des congés pour formation professionnelle	x	x	x	x		
attribution des indemnités d'éloignement	x	x	x	x		
Attribution des congés bonifiés	x	x	x	x		
arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie	x	x	x	x		
octroi ou renouvellement de congé de longue maladie	x	x	x	x		
octroi ou renouvellement de congé de longue durée	x	x	x	x		
octroi de mi-temps thérapeutique	x	x	x	x		

Décisions administratives individuelles	Directeur adjoint interrégional	Secrétaire général	Chef du département RH	Adjoint au chef du département RH	Directeurs, chefs d'établissement, adjoints, attachés	DSPIP et adjoints
octroi d'un aménagement de poste en cours de grossesse	x	x	x	x	x	x
octroi d'un aménagement de poste en cas d'invalidité	x	x	x	x		
réintégration dans la même résidence administrative, après congé de longue maladie et congé de longue durée ou disponibilité d'office	x	x	x	x		
mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congé ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée	x	x	x	x		
reconnaissance de l'imputabilité au service des AT et maladies professionnelles	x	x	x	x		
congé maladie des stagiaires	x	x	x	x		

S'agissant des fonctionnaires titulaires et stagiaires des corps de secrétaires d'administration et d'intendance, conseillers d'insertion et de probation, techniciens, membres du corps de commandement, adjoints administratifs, adjoints techniques						
accès au bénéfice du temps partiel, renouvellement et réintégration à plein temps	x	x	x	x		
admission à la retraite	x	x	x	x		
admission au bénéfice de la cessation progressive d'activité	x	x	x	x		
prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge de l'emploi	x	x	x	x		
congé de fin d'activité	x	x	x	x		
accès au congé parental, congé de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative	x	x	x	x		
attribution du capital décès	x	x	x	x		
attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants	x	x	x	x		
attribution de l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes	x	x	x	x		
attribution de l'indemnité spécifique de gestion des comptes nominatifs	x	x	x	x		
attribution des congés pour formation professionnelle	x	x	x	x		
attribution des indemnités d'éloignement	x	x	x	x		
attribution des congés bonifiés	x	x	x	x		
Décisions administratives individuelles	Directeur adjoint interrégional	Secrétaire général	Chef du département RH	Adjoint au chef du département RH	Directeurs, chefs d'établissement, adjoints, attachés	DSPIP et adjoints
attribution de la prime spécifique d'installation et de l'indemnité particulière de sujétion ou d'installation	x	x	x	x		
arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie	x	x	x	x		

reconnaissance de l'imputabilité au service des AT et maladies professionnelles	x	x	x	x		
octroi ou renouvellement de congé de longue maladie	x	x	x	x		
octroi ou renouvellement de congé de longue durée	x	x	x	x		
octroi de temps partiel thérapeutique	x	x	x	x		
octroi d'un aménagement de poste en cours de grossesse	x	x	x	x	x	x
octroi d'un aménagement de poste en cas d'invalidité	x	x	x	x		
mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congé ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée	x	x	x	x		
congé maladie des stagiaires	x	x	x	x		
réintégration dans la même résidence administrative, après congé de longue maladie et de longue durée ou disponibilité d'office	x	x	x	x		

#### Décision du 8 septembre 2011

**Objet :** Subdélégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes et Auvergne

**Article premier :** Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 (affectation des crédits aux centres financiers, mouvements de crédits entre centres financiers, mouvements de fongibilité asymétrique) :

- Monsieur Emmanuel FENARD, adjoint au directeur interrégional
- Madame Sandrine HELLO, secrétaire générale
- Monsieur Frédéric CHAPPE, chef du département budget et finances
- Monsieur Vincent ESTAIS, adjoint au chef du département budget et finances

**Article 2 :** Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs aux dépenses de personnel (titre 2) du programme 107:

- Monsieur Emmanuel FENARD, adjoint au directeur interrégional
- Madame Sandrine HELLO, secrétaire générale
- Monsieur Jean-Christophe SENEZ, adjoint au chef du département des ressources humaines

**Article 3 :** Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'état (signature du bon de commande), de liquidation et d'ordonnancement de la dépense (validation des demandes de paiement) relatifs au budget opérationnel territorial du programme 107, à l'article 2 et rattaché au centre financier 0107-F004-001, pour les marchés de fournitures et de services d'un montant supérieur à 125 000 euros HT :

- Monsieur Emmanuel FENARD, adjoint au directeur interrégional
- Madame Sandrine HELLO, secrétaire générale
- Monsieur Frédéric CHAPPE, chef du département budget et finances
- Monsieur Vincent ESTAIS, adjoint au chef du département budget et finances
- Madame Samira KANAFI, responsable du service facturier

Les personnes citées à l'annexe 1 de la présente, à l'exception des personnels des SPIP qui ne peuvent attester que du service fait, ont la faculté de signer les bons de commande relatifs aux marchés visés au présent article, y compris ceux pouvant être supérieurs à 125 000 euros HT, mais ont également la possibilité de signer toutes conventions engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits au programme et aux titres visés au présent article dès lors qu'elles sont inférieures à 125 000 euros HT.

**Article 4 :** Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur des recettes et des dépenses du programme 107, à l'article 2, et en tant que responsable du centre financier 0107-F175-6975, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé l'ensemble des actes d'engagement de l'état (signature du bon de commande), de vérification du service fait et d'ordonnancement de la dépense (validation des demandes de paiement) relatifs au Budget Opérationnel de Programme DAC pour les marchés de travaux d'un montant supérieur à 4 845 000 euros HT :

- Monsieur Emmanuel FENARD, adjoint au directeur interrégional
- Madame Sandrine HELLO, secrétaire générale

Les personnes désignées ci-dessous, si elles n'ont pas la faculté d'attribuer et de signer les marchés supérieurs à 4 845 000 euros HT, peuvent signer tous les autres actes relatifs à leur passation et à leur exécution :

- Monsieur Philippe DROUHIN, chef du département des affaires immobilières
- Monsieur Christian CHARBONNIER, adjoint au chef du département des affaires immobilières
- Madame Gaëlle CANAVY, responsable du suivi financier des opérations pour les marchés d'investissement au sein du département des affaires immobilières
- Monsieur Alain PONSON, chef de l'unité Etudes au sein du département des affaires immobilières

**Article 5 :** Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'état (signature du bon de commande); de liquidation et d'ordonnancement de la dépense (validation des demandes de paiement) relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire" et rattaché aux centres financiers 912-S01 et 912-S02:

- Monsieur Emmanuel FENARD, adjoint au directeur interrégional
- Madame Sandrine HELLO, secrétaire générale
- Monsieur Frédéric CHAPPE, chef du département budget et finances

- Monsieur Vincent ESTAIS, adjoint au chef du département budget et finances
- Madame Samira KANAFI, responsable du service facturier

Les personnes citées à l'annexe 1 de la présente, à l'exception des personnels des SPIP, ont la faculté de signer les bons de commande engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits au programme et aux titres visés au présent article.

Article 6 : La décision du 10 décembre 2010 relative aux subdélégations de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires des régions Rhône-Alpes et Auvergne est abrogée.

Article 7 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de chaque Préfecture située dans la région administrative de Rhône-Alpes

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes et Auvergne  
Jean-Charles TOULOUZE

Annexe 1: Liste des ordonnateurs secondaires subdélégués, DISP de Rhône-Alpes et Auvergne

Etablissement (centre de coût)	Subdélégation donnée au chef d'établissement (nom, prénom, titre)	Subdélégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement (nom, fonction, titre)	Subdélégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint (nom, fonction, titre)
CD Riom	MOYON Pascal, Directeur	BEARD Laurent, directeur adjoint	TARRADE Ludovic, Agent technique
			MEYRAND Jacques, Agent Economat
			DUBOEUF Hubert, Econome
CD de Roanne	BOYER Georges, Directeur	GLAPPIER Stéphane, directeur adjoint	HUC Aude, Attaché
			CORON Violaine, Attachée
CP d'Aiton	PUGLIERINI Corinne, Directrice	MILBLED Laurent, directeur adjoint	TROPLENT Marie-Pierre, Attachée
			FOURNIER Chantal, Attachée
			REYNARD Sandrine, Econome
			BOTTIGLIONE Christophe, Econome Adjoint
CP Bourg en Bresse	Martine MARIE, Directrice	COURCHE Olivier, directeur adjoint	GONSOLLIN Sophie, Directrice
			LE-DOUCE Claude, Attaché
			HURTEAU Alain, Attaché
CP de Moulins	CACHEUX Alain, Directeur	SUDREAU Christian, Directeur Adjoint	BOULAY Richard, Directeur MA
			SOUILLAT Sylvie, Econome
			JULLIARD Frédéric, Directeur Technique
			BONNOT Gérard, Attaché
CP Saint-Quentin-Fallavier	SCHOTS David, Directeur	MASSOL Florence, Directrice Adjointe	SPEISSER Philippe, Responsable Formation
			KACKZMAREK Bertrand, Directeur Adjoint
			PAHON Renée, Attaché d'administration
			MARCHAIS Yannick, Econome
			VALENTE Oswald, Econome Adjoint
DEBARET Alain, Econome Adjoint			
CSL de Grenoble	HAMADACHE Kamel, Chef d'Etablissement	LENOIR Hervé, Chef d'Etablissement adjoint	AZZOUZ Linda, Econome
CSL de Lyon	NIARE Gaoussou, Chef d'Etablissement	FLEURIOT Eddy, Adjoint au chef d'établissement	DUMONT Julie, Econome
EPM de Lyon	DRILLIEN Denise, Directrice	MIAH-NAHRI Emma, Directrice Adjointe	DUSSENNE Patrick, Contractuel
MA Aurillac	DIJOUX Patrick, Chef d'Etablissement	GRANGE Gladys, Chef d'Etablissement Adjoint	SERYES Stéphanie, Econome
			MARTY Philippe, Econome Adjoint
MA de Bonneville	LAROCHÉ Philippe, Chef d'Etablissement	VABRE Jean-Philippe, Chef d'Etablissement Adjoint	QUINT Olivier, Chef de Détention
			MONTANA Hervé, Econome
			ROCH Claudette, Econome Adjoint
MA de Chambéry	BOULESTEIX Richard, Chef d'Etablissement	BRUNIAU Philippe, Chef d'Etablissement Adjoint	SCHWERZIG Patrick, Econome
			MAHE Hervé, Adjoint Technique

MA de Clermont-Ferrand	PRIEUR Jean-Pierre, Chef d'Etablissement	LENEN Pierrick, Chef d'Etablissement Adjoint	MICHEL Laurence, Econome
MA de Grenoble-Varces	MOTUELLE Patrick, Directeur	HOARAU Didier, Directeur Adjoint	BESNARD Dimitri, Directeur Adjoint
			GONZALES Laurie, Econome
			CORDIER Audrey, Econome Adjoint
MA Le Puy-en-Velay	CHOMBARD Alain, Chef d'Etablissement	MERCIER Philippe, adjoint au chef d'établissement	FONTAINE David, Econome
			DAVID Jocelyne, 1ère Surveillante
			DAVID Thierry, Services Techniques
MA de Lyon-Corbas	MOREL D'ARLEUX Julien, Directeur	BOILLEE Danielle, Directrice Adjointe	GERMAIN Emmanuel, Directeur Adjoint
			BRUTINEL Magalie, Directrice Adjointe
			JONGLEUX Alain, Attaché
			VARLET Alain, Attaché
			BOMBRUN, Françoise, Econome
JANEX Michel, Directeur technique			
MA de Montluçon	DUMEUSOIS Eric, Chef d'Etablissement	SUPPLISSE Jean-Marc, Chef d'Etablissement Adjoint	DUMEUSOIS Florence, Econome
MA de Privas	SOUCHE Claude, Chef d'Etablissement	PINZI Maurice, Chef d'Etablissement Adjoint	PINOL Chantal, Econome
			MARNAS Béatrice, Econome Adjoint
MA de Riom	ROURE Jérôme, Chef d'Etablissement	MARTINI Camille, Chef d'Etablissement Adjoint	LE MORT Bertrand, Econome
MA de Saint-Etienne	DELLISTE Jimmy, Directeur	FONDEVILLE Virginie, Directrice Adjointe	GUYONNET Pierre, Econome
			CHARROIN Marie-Pierre, Econome Adjoint
			LE SAUDER Yannick, Econome Adjoint
MA de Valence	RIVIERE Franck, Chef d'Etablissement	ZABOWSKI Michel, Chef d'Etablissement Adjoint	BARSCZUZ Patricia, Chef de Détection
			POIREL MITIC Evelyne, responsable des services administratifs
			BERTHET Lydie, Econome
MA de Villefranche/Saône	MOUMANEIX Arnaud, Directeur	RODDE Cécile, Directrice Adjointe	CROISE Chrystelle, Directrice Adjointe
			ALLOING René, Attaché
			HEIDELBERG Hélène, Econome
			JANIAUD Arlette, Econome Adjoint
			COUTARD Henrie, Econome Adjoint
SPIP de l'Ain	ARHAN Philippe, DSPIP	ZAMBONI Caroline, DSPIP Adjointe	LOISEAU Catherine, DSPIP Adjointe MOREL Bernadette, Gestionnaire du SPIP
SPIP de l'Allier	GRAND Nathalie, DSPIP	BONNET Thierry, DSPIP Adjoint	GVRESIAK Martine, CSIP
SPIP de la Drôme/Ardèche	MONTIGNY Alain, DSPIP	VINCENT Régine, DSPIP Adjoint	ITAN Alain, Gestionnaire du SPIP
			CHABAL Jean-Louis, CIP
SPIP de la Haute-Loire	DECHAUD Eddy, DSPIP	DUPORT Chantal, CIP	BOLLE Alain, Gestionnaire du SPIP
SPIP de la Haute-Savoie	SUBILEAU Frédéric	FANTATO Marjorie, DSPIP Adjoint	LE SOIN Katia, Gestionnaire du SPIP
SPIP de l'Isère	CHEMITHE Anne, DSPIP	LAFAY Bruno, DSPIP Adjoint	TRABAND Odile, DSPIP Adjoint
			DAUMET Bruno, Attaché d'administration
SPIP de la Loire	BROSSARD Gilles, DSPIP	HENCKENS Hélène, DSPIP Adjoint	PERRIN Brigitte, Gestionnaire SPIP
SPIP Puy-de-Dôme/Cantal	GADOIN Pierre, DSPIP	CHASSAGNY Jean-Marc, DSPIP Adjoint	JARRY RODRIGUEZ Christine, CSIP
			LOURENCO Manuel, Contractuel
SPIP du Rhône	BAILLY Jean-Pierre, DSPIP	RAUBER Agnès, DSPIP Adjoint	VOITA Bruno, Directeur
			GUINNEPAIN Thibault, Attaché
			BADEL Pascale, Gestionnaire du SPIP

SPIP Rhône ALIP de Villefranche-sur-Saône	BELLAHCENE Carame, Directeur		
SPIP de Savoie	DUWAT LUC, DSPIP	GROLLIER Bernard, CSIP	GUIGNON Véronique, CSIP
			REMEUF Fabienne, Contractuelle
DISP siège/DIP	GUIGNAND Catherine, chef département insertion et probation	ROCHETTE Patrice, Adjoint au chef du département insertion et probation	BOUREZ David, coordinateur PSE-PSEM
DISP siège/DAI			VIALLET Géraldine, Assistante Unité suivi financier des opérations
			JONNARD Jean-Philippe, Assistant Unité suivi financier des opérations
			MALLET Sidonie, Assistante Unité suivi financier des opérations
DISP siège/DSD	MARION Sylvie, chef du département sécurité et détention	ZEIZIG Emmanuelle, Adjoint au chef du département sécurité et détention	JAUBERT Alexandre, coordinateur Extractions Judiciaires
DISP siège/DRH		SENEZ Jean-Christophe, Adjoint au chef du département ressources humaines	METIOUNE Ilhamane, chef unité Traitement Indemnités
			HUGON Catherine, Assistante Indemnités - AT
			PEYRON Michelle, chef de l'unité formation et qualification
			VERARD Raphaël, chef de l'unité relations sociales et environnement professionnel
			ANTOINE Dominique, chargé de formation
			ROCHE Ingrid, chargée de formation
DISP Siège/DSI	SEGUIN Raphaël, chef du département des systèmes d'information		
DISP siège/DBF			BACKOVEN Philippe, responsable Gestion des titres des baux et des immobilisations
			ROGOWSKI-DALDALIAN Nadia, chef de l'unité achats et marchés publics
			KANAFI Samira, responsable du service facturier
			FIDELE Marie-Frantz, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement
			BENDAHMANE Fathia, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement
			GOULET Christine, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement
			ZITOUNI Nordine, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement
			BARONI Chantal, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement
			PORCELLI Brice, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement
			PUTHOUD Séverine, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement
			ET TOUMI Linda, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement

			DJENNAS Habbiba, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement
			SEHLI Dahbia, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement
			BRUNOT Benoît, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Arrêté n°11-245 du 13 septembre 2011

Objet : modification du montant et des conditions de l'aide de l'Etat pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et les contrats initiative emploi (CIE) du contrat unique d'insertion (CUI)

Article 1<sup>er</sup> : Les conventions de contrat unique d'insertion ouvrant droit au bénéfice, dans le secteur non marchand, de contrats de travail appelés contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), et dans le secteur marchand, de contrats de travail appelés contrats initiative emploi (CIE), ouvrent droit à une aide de l'Etat fixée, pour la région Rhône-Alpes, conformément aux deux annexes jointes. Les taux d'aide de l'Etat sont fixés en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance par heure travaillée.

Article 2 : Compte tenu de la conjoncture économique, et dans le respect des dispositions réglementaires, les renouvellements de contrat sont facilités dès lors que le bénéficiaire du contrat ne serait pas assuré de retrouver un emploi à l'issue de celui-ci.

Article 3 : Les bénéficiaires du RSA ont accès aux contrats uniques d'insertion. Pour ces personnes, les Conseils généraux exercent leur compétence et participent au financement conformément à la loi.

Article 4 : Le présent arrêté apporte les principales modifications suivantes par rapport à l'arrêté n°11-212 du 11 juillet 2011 :

- le taux maximal de l'aide de l'Etat est porté à 95 % pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi conclus au bénéfice de personnes allocataires du RSA avec des organismes relevant du secteur hospitalier, sanitaire et social, ou du secteur culturel,
- la durée maximale des conventions conclues au bénéfice de personnes allocataires du RSA est portée à 12 mois,
- le taux maximal d'aide de l'Etat pour les conventions conclues dans le cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi est porté à 80 % pour les personnes demandeurs d'emploi résidant en ZUS, CUCS, ZRR, et pour celles bénéficiant de mesures particulières d'accompagnement telles que prévues au cas 4 de l'annexe 1 du présent arrêté,
- le taux maximal d'aide de l'Etat pour les conventions conclues dans le cadre des contrats initiative emploi est porté à 40 % pour les personnes bénéficiaires du RSA, et à 35 % pour l'ensemble des autres publics concernés.

Article 5 : La signature des contrats pour les organismes relevant du secteur hospitalier et médico-social est soumise au visa préalable du directeur général de l'ARS.

Article 6 : Le présent arrêté modificatif est applicable aux nouvelles conventions et aux renouvellements conclus sur l'ensemble du territoire de la région Rhône-Alpes à compter de sa parution au recueil des actes administratifs et jusqu'à parution d'un nouvel arrêté préfectoral.

Article 7 : L'arrêté 11-212 du 11 juillet 2011 est abrogé.

Article 8 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, le Directeur régional de Pôle emploi et le Délégué régional de l'Agence de Services et de Paiement, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Rhône-Alpes.

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,  
Jean-François CARENCO

## ANNEXE 1

## Contrats Uniques d'Insertion du secteur non marchand (CUI-CAE)

	Publics concernés ou type d'activité	Taux de prise en charge par l'Etat	Durée hebdomadaire maximale de prise en charge par l'Etat (convention initiale ou de renouvellement)	Durée maximale de convention initiale ou de renouvellement
Cas 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Demandeurs d'emploi inscrits depuis 12 mois et plus, ou en difficultés particulières d'insertion,</li> <li>▪ Demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus,</li> <li>▪ Bénéficiaires de l'obligation d'emploi et / ou titulaires de l'A.A.H,</li> <li>▪ Titulaires d'une carte de réfugié statutaire,</li> <li>▪ Jeunes de 16 à 25 ans révolus :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- de niveau V ou infra,</li> <li>- ou en parcours CIVIS.</li> </ul> </li> </ul>	70%	24 heures*	6 mois
Cas 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Personnes relevant du cas 1 et co-financées par le ministère de l'Education Nationale ou le ministère de l'agriculture</li> </ul>	70%	22 heures*	10 mois
Cas 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adjoint sécurité</li> </ul>	70%	35 heures	24 mois
Cas 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour les personnes relevant du cas 1, et pour lesquelles la convention d'aide prévoit expressément :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- une période d'immersion d'au moins 1 mois visant au développement des compétences transférables,</li> <li>- ou un parcours qualifiant, notamment dans le cadre d'une période de professionnalisation, comprenant au moins 100 heures de formation,</li> <li>- ou un recrutement sous forme de CDI.</li> </ul> </li> <li>▪ Demandeurs d'emploi domiciliés en ZUS, CUCS, ZRR (notamment employés par des clubs ou associations sportives ayant moins de 5 salariés permanents)</li> </ul>	80%	24 heures*	6 mois
Cas 5	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bénéficiaires du RSA</li> </ul>	70%	24 heures*	12 mois
Cas 6	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bénéficiaires du RSA dans le secteur hospitalier, sanitaire et social, ou dans le secteur culturel.</li> </ul>	95 %	24 heures*	12 mois
Cas 7	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Personnes bénéficiaires d'un atelier ou d'un chantier d'insertion, ou en aménagement de peine</li> </ul>	105%	26 heures	7 mois

\* Sur proposition motivée du SPED, le Préfet de région (DIRECCTE) pourra déroger à titre tout à fait exceptionnel à cette durée hebdomadaire

## ANNEXE 2

## Contrats Uniques d'Insertion du secteur marchand (CUI-CIE)

	Publics concernés ou type d'activité	Taux de prise en charge par l'Etat	Durée hebdomadaire maximale de prise en charge par l'Etat (convention initiale ou de renouvellement)	Durée maximale de convention initiale ou de renouvellement
Cas 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Demandeurs d'emploi inscrits depuis 12 mois et plus, ou en difficultés particulières d'insertion,</li> <li>▪ Bénéficiaires de l'obligation d'emploi et / ou titulaires de l'A.A.H.</li> <li>▪ Demandeurs d'emploi âgés de 45 ans et plus, inscrits depuis 6 mois ou plus ou en difficultés particulières d'insertion,</li> <li>▪ Personnes en aménagement de peine, en mesure de placement extérieur ou en semi-liberté,</li> <li>▪ Personnes sortant d'une structure d'insertion par l'activité économique,</li> <li>▪ Jeunes de 16 à 25 ans révolus :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- de niveau V et infra,</li> <li>- ou résidant ZUS, CUCS, ZRR,</li> <li>- ou en parcours CIVIS.</li> </ul> </li> </ul>	35%	35 heures	6 mois renouvelable
Cas 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Personnes bénéficiaires du RSA</li> </ul>	40%		



# PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHONE-ALPES

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

### NUMERO SPECIAL

DU

13 septembre 2011

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENCIAIRES RHONE ALPES AUVERGNE

**Décision du 5 septembre 2011** : délégation de signature permanente de M. Jean-Charles TOULOUZE, directeur interrégional des services pénitentiaires Rhône-Alpes Auvergne

**Décision du 8 septembre 2011** : Subdélégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes et Auvergne

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU  
TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

**Arrêté n° 11-245 du 13 septembre 2011** : modification du montant et des conditions de l'aide de l'Etat pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et les contrats initiative emploi (CIE) du contrat unique d'insertion (CUI)

---

*Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site Internet :*  
**<http://www.rhone.gouv.fr>**

*Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité  
auprès des différents services concernés*

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales – 31 rue Mazenod – 69426 LYON Cedex 03  
Standard Préfecture : 04.72.61.60.60 – Fax : 04.78.60.41.37 - [http:// www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)

## DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES RHONE ALPES AUVERGNE

Décision du 5 septembre 2011

Objet : délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires pour les régions Rhône-Alpes et Auvergne aux personnes désignées et pour les décisions administratives individuelles ci-dessous

Article 1 : Délégation permanente est donnée à M. Emmanuel FENARD Directeur interrégional adjoint, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 2 : Délégation permanente est donnée à Mme Sandrine HELLO, Directrice des services pénitentiaires et secrétaire général, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 3 : Délégation permanente est donnée à XXXX, Directeur des services pénitentiaires, chef du département des ressources humaines, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 4 : Délégation permanente est donnée à Monsieur Jean-Christophe SENEZ, Directeur des services pénitentiaires et adjoint du chef du département des ressources humaines, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 5 : Délégation permanente est donnée à Mme Michèle PEYRON, chef de l'unité recrutement, formation, qualification, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 6 : Délégation permanente est donnée à :

Mme Corinne PUGLIERINI-ROUX, Directrice des services pénitentiaires, directrice du Centre pénitentiaire d'Aiton,  
M. Laurent MILBLED Directeur des services pénitentiaires, adjoint à la Directrice du Centre pénitentiaire d'Aiton  
Mme Marie-Pierre TROPLENT, attachée du ministère de la Justice

M. Patrick DIJOUX, capitaine, chef d'établissement à la maison d'arrêt d'Aurillac,  
Mme Gladys GRANGE, commandant, adjointe au chef d'établissement - maison d'arrêt d'Aurillac

M. Philippe LAROCHE, commandant, chef d'établissement à la maison d'arrêt de Bonneville,  
M. Jean Philippe VABRE, lieutenant, adjoint au chef d'établissement - maison d'arrêt de Bonneville

Mme Martine MARIE, Directrice des services pénitentiaires, directeur du centre pénitentiaire de Bourg en Bresse  
M. XXXX, adjoint au directeur du centre pénitentiaire de Bourg en Bresse  
M. Olivier COURCHE, Directeur des services pénitentiaire – centre pénitentiaire de Bourg en Bresse

M. Richard BOULESTEIX, capitaine, chef d'établissement à la maison d'arrêt de Chambéry,  
M. Philippe BRUNIAU, capitaine, adjoint au chef d'établissement - maison d'arrêt de Chambéry

M. Patrick PRIEUR, capitaine, chef d'établissement à la maison d'arrêt de Clermont-Ferrand  
M. Pierrick LENEN capitaine, adjoint au chef d'établissement - maison d'arrêt de Clermont-Ferrand

M. Kamel HAMADACHE, Lieutenant pénitentiaire, chef d'établissement au centre de semi-liberté de Grenoble  
M. Michel MARANDEL, major pénitentiaire adjoint au chef d'établissement - CSL de Grenoble

M. Patrick MOTUELLE, Directeur des services pénitentiaires, directeur de la maison d'arrêt de Grenoble  
M. Didier HOARAU, Directeur des services pénitentiaires, adjoint au directeur de la maison d'arrêt de Grenoble  
M. Dimitri BESNARD Directeur des services pénitentiaires, adjoint au directeur de la maison d'arrêt de Grenoble

M. Jean-Michel CHOMBARD, capitaine, chef d'établissement à la maison d'arrêt du Puy en Velay  
M. Philippe MERCIER, capitaine, adjoint au chef d'établissement - maison d'arrêt du Puy en Velay

M. Julien MOREL D'ARLEUX, Directeur des services pénitentiaires, directeur de la maison d'arrêt de Lyon Corbas  
Mme Danielle BOILLEE, Directrice des services pénitentiaires, adjointe au directeur de la maison d'arrêt de Lyon Corbas  
Melle Magali BRUTINEL, Directrice des services pénitentiaires à la maison d'arrêt de Lyon Corbas  
M. Emmanuel GERMAIN, Directeur des services pénitentiaires à la maison d'arrêt de Lyon Corbas  
M. Alain VARLET, attaché du ministère de la Justice  
M. Alain JONGLEUX, attaché du ministère de la Justice

M. Gaoussou NIARE, capitaine, chef d'établissement au centre de semi-liberté de Lyon  
M. Eddy FLEURIOT, major, adjoint au chef d'établissement – CSL de Lyon

M. Eric DUMEUSOIS, capitaine, chef d'établissement à la maison d'arrêt de Montluçon  
M. Jean-Marc SUPLISSE, adjoint au chef d'établissement - maison d'arrêt de Montluçon

M. Alain CACHEUX, Directeur des services pénitentiaires, directeur du centre pénitentiaire de Moulins  
M. Christian SUDREAU, Directeur des services pénitentiaires, adjoint au directeur du centre pénitentiaire de Moulins, directeur de la maison centrale de Moulins  
M. Richard BOULAY, Directeur des services pénitentiaires, directeur de la maison d'arrêt de Moulins  
M. Gérard BONNOT, attaché du ministère de la Justice

M. Claude SOUCHE, commandant, chef d'établissement à la maison d'arrêt de Privas  
M. Maurice PINZI capitaine, adjoint au chef d'établissement - maison d'arrêt de Privas

Mme Denise DRILLIEN, Directrice des services pénitentiaires, directeur de l'Etablissement pour Mineurs du Rhône  
Mme Emma MIAH-NAHRI, Directrice des services pénitentiaires adjointe à la directrice de l'Etablissement pour Mineurs du Rhône

M. Jérôme ROURE, capitaine, chef d'établissement à la maison d'arrêt de Riom  
M. Camille MARTINI capitaine, adjoint au chef d'établissement - maison d'arrêt de Riom

M. Pascal MOYON, Directeur des services pénitentiaires, directrice du centre de détention de Riom  
M. Laurent BEARD, Directeur des services pénitentiaires, adjoint au directeur du centre de détention de Riom

M. Georges BOYER, Directeur des services pénitentiaires, directeur du centre de détention de Roanne  
M. Stéphane GLAPPIER, Directeur des services pénitentiaires au centre de détention de Roanne  
Mme Marie-Laure PETIT, Directrice des services pénitentiaires au centre de détention de Roanne  
Mme Violaine CORON, attachée du ministère de la Justice  
Melle Aude HUC, attachée du ministère de la Justice

M. Jimmy DELLISTE, Directeur des services pénitentiaires, directeur de la maison d'arrêt de Saint-Etienne  
Mme Virginie FONDEVILLE, Directrice des services pénitentiaires, adjointe au directeur de la maison d'arrêt de Saint-Etienne

M. David SCHOT, Directeur des services pénitentiaires, directeur du centre pénitentiaire de Saint-Quentin Fallavier  
Mme Florence MASSOL, Directrice des services pénitentiaires, adjointe au directeur du centre pénitentiaire de Saint-Quentin Fallavier  
M. Thierry BABIN, Directeur des services pénitentiaires  
M. Bertrand KACZMAREK, Directeur des services pénitentiaires  
Mme Renée PAHON, attachée du ministère de la Justice

M. Franck RIVIERE, chef d'établissement à la maison d'arrêt de Valence  
M. Michel ZABOWSKI, capitaine, adjoint au chef d'établissement - maison d'arrêt de Valence

M. Arnaud MOUMANEIX, Directeur des services pénitentiaires, directeur de la maison d'arrêt de Villefranche/Saône  
M. Cécile RODDE, Directrice des services pénitentiaires, adjointe au directeur de la maison d'arrêt de Villefranche/Saône  
Mme Christelle CROISE, Directrice des services pénitentiaires  
M. René ALLOING, agent France Télécom, en détachement auprès du ministère de la Justice

Article 7 : Délégation permanente est donnée à :

M. Philippe ARHAN, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ain  
Mme Caroline ZAMBONI, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation adjointe au DSPIP

Mme Nathalie GRAND, directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Allier  
M. Thierry BONNET, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, adjoint au DSPIP

M. Alain MONTIGNY, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ardèche.  
M. Denis SARTRE, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation,

M. Pierre GADOIN, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Cantal-Puy de Dôme  
M. Jean-Marc CHASSAGNY, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, adjoint au DSPIP - Puy de Dôme  
Mme Martine GVRESIAK, chef de service d'insertion et de probation, adjointe au DSPIP - Cantal

M. Alain MONTIGNY, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Drôme  
Mme Régine VINCENT, directrice d'insertion et de probation, adjointe au DSPIP

Mme Anne CHEMITE, Directrice des services pénitentiaires, directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Isère  
M. Bruno LAFAY, directeur d'insertion et de probation, adjoint au DSPIP par intérim

M. Gilles BROSSARD directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Loire  
Mme Hélène HENCKENS, directrice d'insertion et de probation, adjoint au DSPIP

M. Eddy DECHAUD directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Haute-Loire

M. Jean-Pierre BAILLY, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Rhône  
Mme Agnès RAUBER, directrice d'insertion et de probation, adjointe au DSPIP

M. Luc DUWAT directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Savoie  
M. XXXXXX, directeur d'insertion et de probation, adjoint au DSPIP

M. Frédéric SUBILEAU, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Haute-Savoie  
M. XXXXXXX, directeur d'insertion et de probation, adjoint au DSPIP

aux fins de signer, en son nom, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Le directeur interrégional des services pénitentiaires  
Rhône-Alpes Auvergne  
Jean-Charles TOULOUZE

---

Décisions administratives individuelles	Directeur adjoint	Secrétaire général	Chef du département RH	Adjoint au chef du département RH	Directeurs, chefs d'établissement, adjoints, attachés tous Ets	DSPIP et adjoints	Directeurs, adjoints et attachés Aiton, Lyon, Moulines, St Quentin, Villefranche et CD Riom
S'agissant des fonctionnaires titulaires et stagiaires de toutes catégories :							
octroi des congés annuels	x	x	x	x	x	x	
octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement	x	x	x	x	x	x	
octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi traitement	x	x	x	x			x
décision de retenue du 30è	x	x	x	x			x
octroi d'un congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie	x	x	x	x			
octroi des congés de maternité, de paternité ou d'adoption	x	x	x	x	x	x	
octroi d'un congé de présence parentale	x	x	x	x			
octroi d'un aménagement de poste en cours de grossesse	x	x	x	x	x	x	
octroi d'un aménagement de poste en cas d'invalidité	x	x	x	x			
autorisations d'absence, sauf celles délivrées à titre syndical en application de l'article 14 du décret du n°82 -447 du 28 mai 1982	x	x	x	x	x	x	
octroi des congés pour formation syndicale	x	x	x	x			
imputation au service des maladies ou accidents du travail	x	x	x	x			
validation des services pour la retraite	x	x	x	x			
octroi de la protection statutaire	x	x	x	x			x
autorisation de cures thermales	x	x	x	x			
notation	x	x	x	x	x	x	
réparations pécuniaires	x	x	x	x			

Décisions administratives individuelles	Directeur adjoint	Secrétaire général	Chef du département RH	Adjoint au chef du département RH	Directeurs, chefs d'établissement, adjoints, attachés tous Ets	DSPIP et adjoints	Directeurs, adjoints et attachés Aiton, Lyon, Moulines, St Quentin, Villefranche et CD Riom
S'agissant des agents non titulaires :							
octroi des congés annuels	x	x	x	x	x	x	
octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement	x	x	x	x	x	x	
octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi traitement	x	x	x	x			x
octroi de congé pour grave maladie	x	x	x	x			
octroi de temps partiel thérapeutique	x	x	x	x			
décision de retenue du 30è	x	x	x	x			x
octroi d'un congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie	x	x	x	x			
octroi des congés de maternité, de paternité ou d'adoption	x	x	x	x	x	x	
octroi d'un congé de présence parentale	x	x	x	x			
octroi d'un aménagement de poste en cours de grossesse	x	x	x	x	x	x	
octroi d'un aménagement de poste en cas d'invalidité	x	x	x	x			
reconnaissance de l'imputabilité au service des AT et maladies professionnelles	x	x	x	x			
autorisation d'absence	x	x	x	x	x	x	
autorisation de travail à temps partiel, renouvellement et réintégration à temps plein	x	x	x	x			
attribution du capital décès	x	x	x	x			
attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants	x	x	x	x			
attribution de l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes	x	x	x	x			
attribution de l'indemnité spécifique de gestion des comptes nominatifs	x	x	x	x			

attribution des congés pour formation professionnelle	x	x	x	x			
octroi de la protection statutaire	x	x	x	x			x
octroi des congés pour formation syndicale	x	x	x	x			
octroi des congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles	x	x	x	x			
octroi des congés liés à des absences résultant d'une obligation légale	x	x	x	x			
contrat ou engagement écrit de recrutement	x	x	x	x			
octroi de cures thermales	x	x	x	x			
licenciement des agents en état d'incapacité de travail permanente ou définitivement inaptes à leurs fonctions	x	x	x	x			
discipline : sanctions de l'avertissement et du blâme	x	x	x	x			
fin de contrat ou d'agrément	x	x	x	x			
Décisions administratives individuelles	Directeur adjoint	Secrétaire général	Chef du département RH	Adjoint au chef du département RH	Directeurs, chefs d'établissement, adjoints attachés tous	DSPIP et adjoints	Directeurs, adjoints et attachés Aiton, Lyon, Moulins, St Quentin, Villefranche et CD Riom
acceptation de démission	x	x	x	x			
licenciement	x	x	x	x			
agrément des aumôniers et auxiliaires d'aumônerie et retrait d'agrément	x	x	x	x			
habilitation et retrait d'habilitation des personnels privés	x	x	x	x			
évaluation	x	x	x	x	x	x	
S'agissant des agents non titulaires rémunérés à la vacation :							
octroi des congés annuels	x	x	x	x	x	x	
octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein	x	x	x	x	x	x	
octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi traitement	x	x	x	x			x
octroi de congé pour grave maladie	x	x	x	x			
octroi de temps partiel thérapeutique	x	x	x	x			
décision de retenue du 30è	x	x	x	x			x
octroi des congés de maternité, de paternité ou d'adoption	x	x	x	x	x	x	
octroi d'un congé de présence parentale	x	x	x	x			
octroi d'un aménagement de poste en cours de grossesse	x	x	x	x	x	x	
octroi d'un aménagement de poste en cas d'invalidité	x	x	x	x			
reconnaissance de l'imputabilité au service des AT et maladies professionnelles	x	x	x	x			
autorisation d'absence	x	x	x	x	x	x	
attribution des congés pour formation professionnelle	x	x	x	x			
octroi des congés pour formation syndicale	x	x	x	x			
octroi des congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles	x	x	x	x			
octroi des congés liés à des absences résultant d'une obligation légale	x	x	x	x			
octroi de la protection statutaire	x	x	x	x			x
contrat ou engagement écrit de recrutement	x	x	x	x			
octroi de cures thermales	x	x	x	x			
licenciement des agents en état d'incapacité de travail permanente ou définitivement inaptes à leurs fonctions	x	x	x	x			
discipline : sanctions de l'avertissement et du blâme	x	x	x	x			
fin de contrat ou d'agrément	x	x	x	x			

Décisions administratives individuelles	Directeur interrégional adjoint	Secrétaire général	Chef du département RH	Adjoint au chef du département RH	Directeurs, chefs d'établissement, adjoints, attachés	DSPIP et adjoints
acceptation de démission	x	x	x	x		
licenciement	x	x	x	x		

S'agissant des agents du corps d'encadrement et d'application						
accès au bénéfice du temps partiel, renouvellement et réintégration à plein temps	x	x	x	x		
accès à la disponibilité et prolongation	x	x	x	x		
sanctions de l'avertissement et du blâme	x	x	x	x		
propositions de titularisation	x	x	x	x		
admission à la retraite	x	x	x	x		
admission au bénéfice de la cessation progressive d'activité	x	x	x	x		
prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge de l'emploi	x	x	x	x		
congé de fin d'activité	x	x	x	x		
accès au congé parental et congé de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative	x	x	x	x		
attribution du capital décès	x	x	x	x		
attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants	x	x	x	x		
attribution de l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes	x	x	x	x		
attribution de l'indemnité spécifique de gestion des comptes nominatifs	x	x	x	x		
attribution des congés pour formation professionnelle	x	x	x	x		
attribution des indemnités d'éloignement	x	x	x	x		
attribution de la prime spécifique d'installation et de l'indemnité particulière de sujétion ou d'installation	x	x	x	x		
arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie	x	x	x	x		
octroi ou renouvellement de congé de longue maladie	x	x	x	x		
octroi ou renouvellement de congé de longue durée	x	x	x	x		
reconnaissance de l'imputabilité au service des AT et maladies professionnelles	x	x	x	x		
octroi de temps partiel thérapeutique	x	x	x	x		
octroi d'un aménagement de poste en cours de grossesse	x	x	x	x	x	x
Décisions administratives individuelles	Directeur interrégional adjoint	Secrétaire général	Chef du département RH	Adjoint au chef du département RH	Directeurs, chefs d'établissement, adjoints, attachés	DSPIP et adjoints
octroi d'un aménagement de poste en cas d'invalidité	x	x	x	x		
mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congé ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée	x	x	x	x		
réintégration dans la même résidence administrative, après congé de longue maladie et congé de longue durée ou disponibilité d'office	x	x	x	x		

S'agissant des fonctionnaires titulaires et stagiaires du corps des chefs de service d'insertion et de probation						
accès au bénéfice du temps partiel, renouvellement et réintégration à plein temps	x	x	x	x		
octroi de temps partiel thérapeutique	x	x	x	x		
admission à la retraite	x	x	x	x		
admission au bénéfice de la cessation progressive d'activité	x	x	x	x		
prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge de l'emploi	x	x	x	x		
congé de fin d'activité	x	x	x	x		

accès au congé parental et congé de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative	x	x	x	x		
attribution du capital décès	x	x	x	x		
attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants	x	x	x	x		
attribution de l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes	x	x	x	x		
attribution de l'indemnité spécifique de gestion des comptes nominatifs	x	x	x	x		
attribution des congés pour formation professionnelle	x	x	x	x		
attribution des indemnités d'éloignement	x	x	x	x		
Attribution des congés bonifiés	x	x	x	x		
arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie	x	x	x	x		
octroi ou renouvellement de congé de longue maladie	x	x	x	x		
octroi ou renouvellement de congé de longue durée	x	x	x	x		
octroi de mi-temps thérapeutique	x	x	x	x		

Décisions administratives individuelles	Directeur adjoint interrégional	Secrétaire général	Chef du département RH	Adjoint au chef du département RH	Directeurs, chefs d'établissement, adjoints, attachés	DSPIP et adjoints
octroi d'un aménagement de poste en cours de grossesse	x	x	x	x	x	x
octroi d'un aménagement de poste en cas d'invalidité	x	x	x	x		
réintégration dans la même résidence administrative, après congé de longue maladie et congé de longue durée ou disponibilité d'office	x	x	x	x		
mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congé ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée	x	x	x	x		
reconnaissance de l'imputabilité au service des AT et maladies professionnelles	x	x	x	x		
congé maladie des stagiaires	x	x	x	x		

S'agissant des fonctionnaires titulaires et stagiaires des corps de secrétaires d'administration et d'intendance, conseillers d'insertion et de probation, techniciens, membres du corps de commandement, adjoints administratifs, adjoints techniques						
accès au bénéfice du temps partiel, renouvellement et réintégration à plein temps	x	x	x	x		
admission à la retraite	x	x	x	x		
admission au bénéfice de la cessation progressive d'activité	x	x	x	x		
prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge de l'emploi	x	x	x	x		
congé de fin d'activité	x	x	x	x		
accès au congé parental, congé de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative	x	x	x	x		
attribution du capital décès	x	x	x	x		
attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants	x	x	x	x		
attribution de l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes	x	x	x	x		
attribution de l'indemnité spécifique de gestion des comptes nominatifs	x	x	x	x		
attribution des congés pour formation professionnelle	x	x	x	x		
attribution des indemnités d'éloignement	x	x	x	x		
attribution des congés bonifiés	x	x	x	x		
Décisions administratives individuelles	Directeur adjoint interrégional	Secrétaire général	Chef du département RH	Adjoint au chef du département RH	Directeurs, chefs d'établissement, adjoints, attachés	DSPIP et adjoints
attribution de la prime spécifique d'installation et de l'indemnité particulière de sujétion ou d'installation	x	x	x	x		
arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie	x	x	x	x		

reconnaissance de l'imputabilité au service des AT et maladies professionnelles	x	x	x	x		
octroi ou renouvellement de congé de longue maladie	x	x	x	x		
octroi ou renouvellement de congé de longue durée	x	x	x	x		
octroi de temps partiel thérapeutique	x	x	x	x		
octroi d'un aménagement de poste en cours de grossesse	x	x	x	x	x	x
octroi d'un aménagement de poste en cas d'invalidité	x	x	x	x		
mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congé ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée	x	x	x	x		
congé maladie des stagiaires	x	x	x	x		
réintégration dans la même résidence administrative, après congé de longue maladie et de longue durée ou disponibilité d'office	x	x	x	x		

#### Décision du 8 septembre 2011

**Objet :** Subdélégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes et Auvergne

**Article premier :** Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 (affectation des crédits aux centres financiers, mouvements de crédits entre centres financiers, mouvements de fongibilité asymétrique) :

- Monsieur Emmanuel FENARD, adjoint au directeur interrégional
- Madame Sandrine HELLO, secrétaire générale
- Monsieur Frédéric CHAPPE, chef du département budget et finances
- Monsieur Vincent ESTAIS, adjoint au chef du département budget et finances

**Article 2 :** Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs aux dépenses de personnel (titre 2) du programme 107:

- Monsieur Emmanuel FENARD, adjoint au directeur interrégional
- Madame Sandrine HELLO, secrétaire générale
- Monsieur Jean-Christophe SENEZ, adjoint au chef du département des ressources humaines

**Article 3 :** Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'état (signature du bon de commande), de liquidation et d'ordonnancement de la dépense (validation des demandes de paiement) relatifs au budget opérationnel territorial du programme 107, à l'article 2 et rattaché au centre financier 0107-F004-001, pour les marchés de fournitures et de services d'un montant supérieur à 125 000 euros HT :

- Monsieur Emmanuel FENARD, adjoint au directeur interrégional
- Madame Sandrine HELLO, secrétaire générale
- Monsieur Frédéric CHAPPE, chef du département budget et finances
- Monsieur Vincent ESTAIS, adjoint au chef du département budget et finances
- Madame Samira KANAFI, responsable du service facturier

Les personnes citées à l'annexe 1 de la présente, à l'exception des personnels des SPIP qui ne peuvent attester que du service fait, ont la faculté de signer les bons de commande relatifs aux marchés visés au présent article, y compris ceux pouvant être supérieurs à 125 000 euros HT, mais ont également la possibilité de signer toutes conventions engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits au programme et aux titres visés au présent article dès lors qu'elles sont inférieures à 125 000 euros HT.

**Article 4 :** Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur des recettes et des dépenses du programme 107, à l'article 2, et en tant que responsable du centre financier 0107-F175-6975, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé l'ensemble des actes d'engagement de l'état (signature du bon de commande), de vérification du service fait et d'ordonnancement de la dépense (validation des demandes de paiement) relatifs au Budget Opérationnel de Programme DAC pour les marchés de travaux d'un montant supérieur à 4 845 000 euros HT :

- Monsieur Emmanuel FENARD, adjoint au directeur interrégional
- Madame Sandrine HELLO, secrétaire générale

Les personnes désignées ci-dessous, si elles n'ont pas la faculté d'attribuer et de signer les marchés supérieurs à 4 845 000 euros HT, peuvent signer tous les autres actes relatifs à leur passation et à leur exécution :

- Monsieur Philippe DROUHIN, chef du département des affaires immobilières
- Monsieur Christian CHARBONNIER, adjoint au chef du département des affaires immobilières
- Madame Gaëlle CANAVY, responsable du suivi financier des opérations pour les marchés d'investissement au sein du département des affaires immobilières
- Monsieur Alain PONSON, chef de l'unité Etudes au sein du département des affaires immobilières

**Article 5 :** Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'état (signature du bon de commande); de liquidation et d'ordonnancement de la dépense (validation des demandes de paiement) relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire" et rattaché aux centres financiers 912-S01 et 912-S02:

- Monsieur Emmanuel FENARD, adjoint au directeur interrégional
- Madame Sandrine HELLO, secrétaire générale
- Monsieur Frédéric CHAPPE, chef du département budget et finances

- Monsieur Vincent ESTAIS, adjoint au chef du département budget et finances
- Madame Samira KANAFI, responsable du service facturier

Les personnes citées à l'annexe 1 de la présente, à l'exception des personnels des SPIP, ont la faculté de signer les bons de commande engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits au programme et aux titres visés au présent article.

Article 6 : La décision du 10 décembre 2010 relative aux subdélégations de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires des régions Rhône-Alpes et Auvergne est abrogée.

Article 7 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de chaque Préfecture située dans la région administrative de Rhône-Alpes

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes et Auvergne  
Jean-Charles TOULOUZE

Annexe 1: Liste des ordonnateurs secondaires subdélégués, DISP de Rhône-Alpes et Auvergne

Etablissement (centre de coût)	Subdélégation donnée au chef d'établissement (nom, prénom, titre)	Subdélégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement (nom, fonction, titre)	Subdélégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint (nom, fonction, titre)
CD Riom	MOYON Pascal, Directeur	BEARD Laurent, directeur adjoint	TARRADE Ludovic, Agent technique
			MEYRAND Jacques, Agent Economat
			DUBOEUF Hubert, Econome
CD de Roanne	BOYER Georges, Directeur	GLAPPIER Stéphane, directeur adjoint	HUC Aude, Attaché
			CORON Violaine, Attachée
CP d'Aiton	PUGLIERINI Corinne, Directrice	MILBLED Laurent, directeur adjoint	TROPLENT Marie-Pierre, Attachée
			FOURNIER Chantal, Attachée
			REYNARD Sandrine, Econome
			BOTTIGLIONE Christophe, Econome Adjoint
CP Bourg en Bresse	Martine MARIE, Directrice	COURCHE Olivier, directeur adjoint	GONSOLLIN Sophie, Directrice
			LE-DOUCE Claude, Attaché
			HURTEAU Alain, Attaché
CP de Moulins	CACHEUX Alain, Directeur	SUDREAU Christian, Directeur Adjoint	BOULAY Richard, Directeur MA
			SOUILLAT Sylvie, Econome
			JULLIARD Frédéric, Directeur Technique
			BONNOT Gérard, Attaché
CP Saint-Quentin-Fallavier	SCHOTS David, Directeur	MASSOL Florence, Directrice Adjointe	SPEISSER Philippe, Responsable Formation
			KACKZMAREK Bertrand, Directeur Adjoint
			PAHON Renée, Attaché d'administration
			MARCHAIS Yannick, Econome
			VALENTE Oswald, Econome Adjoint
DEBARET Alain, Econome Adjoint			
CSL de Grenoble	HAMADACHE Kamel, Chef d'Etablissement	LENOIR Hervé, Chef d'Etablissement adjoint	AZZOUZ Linda, Econome
CSL de Lyon	NIARE Gaoussou, Chef d'Etablissement	FLEURIOT Eddy, Adjoint au chef d'établissement	DUMONT Julie, Econome
EPM de Lyon	DRILLIEN Denise, Directrice	MIAH-NAHRI Emma, Directrice Adjointe	DUSSENNE Patrick, Contractuel
MA Aurillac	DIJOUX Patrick, Chef d'Etablissement	GRANGE Gladys, Chef d'Etablissement Adjoint	SERYES Stéphanie, Econome
			MARTY Philippe, Econome Adjoint
MA de Bonneville	LAROUCHE Philippe, Chef d'Etablissement	VABRE Jean-Philippe, Chef d'Etablissement Adjoint	QUINT Olivier, Chef de Détention
			MONTANA Hervé, Econome
			ROCH Claudette, Econome Adjoint
MA de Chambéry	BOULESTEIX Richard, Chef d'Etablissement	BRUNIAU Philippe, Chef d'Etablissement Adjoint	SCHWERZIG Patrick, Econome
			MAHE Hervé, Adjoint Technique

MA de Clermont-Ferrand	PRIEUR Jean-Pierre, Chef d'Etablissement	LENEN Pierrick, Chef d'Etablissement Adjoint	MICHEL Laurence, Econome
MA de Grenoble-Varces	MOTUELLE Patrick, Directeur	HOARAU Didier, Directeur Adjoint	BESNARD Dimitri, Directeur Adjoint
			GONZALES Laurie, Econome
			CORDIER Audrey, Econome Adjoint
MA Le Puy-en-Velay	CHOMBARD Alain, Chef d'Etablissement	MERCIER Philippe, adjoint au chef d'établissement	FONTAINE David, Econome
			DAVID Jocelyne, 1ère Surveillante
			DAVID Thierry, Services Techniques
MA de Lyon-Corbas	MOREL D'ARLEUX Julien, Directeur	BOILLEE Danielle, Directrice Adjointe	GERMAIN Emmanuel, Directeur Adjoint
			BRUTINEL Magalie, Directrice Adjointe
			JONGLEUX Alain, Attaché
			VARLET Alain, Attaché
			BOMBRUN, Françoise, Econome
JANEX Michel, Directeur technique			
MA de Montluçon	DUMEUSOIS Eric, Chef d'Etablissement	SUPPLISSE Jean-Marc, Chef d'Etablissement Adjoint	DUMEUSOIS Florence, Econome
MA de Privas	SOUCHE Claude, Chef d'Etablissement	PINZI Maurice, Chef d'Etablissement Adjoint	PINOL Chantal, Econome
			MARNAS Béatrice, Econome Adjoint
MA de Riom	ROURE Jérôme, Chef d'Etablissement	MARTINI Camille, Chef d'Etablissement Adjoint	LE MORT Bertrand, Econome
MA de Saint-Etienne	DELLISTE Jimmy, Directeur	FONDEVILLE Virginie, Directrice Adjointe	GUYONNET Pierre, Econome
			CHARROIN Marie-Pierre, Econome Adjoint
			LE SAUDER Yannick, Econome Adjoint
MA de Valence	RIVIERE Franck, Chef d'Etablissement	ZABOWSKI Michel, Chef d'Etablissement Adjoint	BARSCZUZ Patricia, Chef de Détection
			POIREL MITIC Evelyne, responsable des services administratifs
			BERTHET Lydie, Econome
MA de Villefranche/Saône	MOUMANEIX Arnaud, Directeur	RODDE Cécile, Directrice Adjointe	CROISE Chrystelle, Directrice Adjointe
			ALLOING René, Attaché
			HEIDELBERG Hélène, Econome
			JANIAUD Arlette, Econome Adjoint
			COUTARD Henrie, Econome Adjoint
SPIP de l'Ain	ARHAN Philippe, DSPIP	ZAMBONI Caroline, DSPIP Adjointe	LOISEAU Catherine, DSPIP Adjointe MOREL Bernadette, Gestionnaire du SPIP
SPIP de l'Allier	GRAND Nathalie, DSPIP	BONNET Thierry, DSPIP Adjoint	GVRESIAK Martine, CSIP
SPIP de la Drôme/Ardèche	MONTIGNY Alain, DSPIP	VINCENT Régine, DSPIP Adjoint	ITAN Alain, Gestionnaire du SPIP
			CHABAL Jean-Louis, CIP
SPIP de la Haute-Loire	DECHAUD Eddy, DSPIP	DUPORT Chantal, CIP	BOLLE Alain, Gestionnaire du SPIP
SPIP de la Haute-Savoie	SUBILEAU Frédéric	FANTATO Marjorie, DSPIP Adjoint	LE SOIN Katia, Gestionnaire du SPIP
SPIP de l'Isère	CHEMITHE Anne, DSPIP	LAFAY Bruno, DSPIP Adjoint	TRABAND Odile, DSPIP Adjoint
			DAUMET Bruno, Attaché d'administration
SPIP de la Loire	BROSSARD Gilles, DSPIP	HENCKENS Hélène, DSPIP Adjoint	PERRIN Brigitte, Gestionnaire SPIP
SPIP Puy-de-Dôme/Cantal	GADOIN Pierre, DSPIP	CHASSAGNY Jean-Marc, DSPIP Adjoint	JARRY RODRIGUEZ Christine, CSIP
			LOURENCO Manuel, Contractuel
SPIP du Rhône	BAILLY Jean-Pierre, DSPIP	RAUBER Agnès, DSPIP Adjoint	VOITA Bruno, Directeur
			GUINNEPAIN Thibault, Attaché
			BADEL Pascale, Gestionnaire du SPIP

SPIP Rhône ALIP de Villefranche-sur-Saône	BELLAHCENE Carame, Directeur		
SPIP de Savoie	DUWAT LUC, DSPIP	GROLLIER Bernard, CSIP	GUIGNON Véronique, CSIP
			REMEUF Fabienne, Contractuelle
DISP siège/DIP	GUIGNAND Catherine, chef département insertion et probation	ROCHETTE Patrice, Adjoint au chef du département insertion et probation	BOUREZ David, coordinateur PSE-PSEM
DISP siège/DAI			VIALLET Géraldine, Assistante Unité suivi financier des opérations
			JONNARD Jean-Philippe, Assistant Unité suivi financier des opérations
			MALLET Sidonie, Assistante Unité suivi financier des opérations
DISP siège/DSD	MARION Sylvie, chef du département sécurité et détention	ZEIZIG Emmanuelle, Adjoint au chef du département sécurité et détention	JAUBERT Alexandre, coordinateur Extractions Judiciaires
DISP siège/DRH		SENEZ Jean-Christophe, Adjoint au chef du département ressources humaines	METIOUNE Ilhamane, chef unité Traitement Indemnités
			HUGON Catherine, Assistante Indemnités - AT
			PEYRON Michelle, chef de l'unité formation et qualification
			VERARD Raphaël, chef de l'unité relations sociales et environnement professionnel
			ANTOINE Dominique, chargé de formation
			ROCHE Ingrid, chargée de formation
DISP Siège/DSI	SEGUIN Raphaël, chef du département des systèmes d'information		
DISP siège/DBF			BACKOVEN Philippe, responsable Gestion des titres des baux et des immobilisations
			ROGOWSKI-DALDALIAN Nadia, chef de l'unité achats et marchés publics
			KANAFI Samira, responsable du service facturier
			FIDELE Marie-Frantz, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement
			BENDAHMANE Fathia, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement
			GOULET Christine, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement
			ZITOUNI Nordine, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement
			BARONI Chantal, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement
			PORCELLI Brice, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement
			PUTHOUD Séverine, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement
			ET TOUMI Linda, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement

			DJENNAS Habbiba, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement
			SEHLI Dahbia, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement
			BRUNOT Benoît, responsable validation d'engagements juridiques et enregistrement des demandes de paiement

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Arrêté n°11-245 du 13 septembre 2011

Objet : modification du montant et des conditions de l'aide de l'Etat pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et les contrats initiative emploi (CIE) du contrat unique d'insertion (CUI)

Article 1<sup>er</sup> : Les conventions de contrat unique d'insertion ouvrant droit au bénéfice, dans le secteur non marchand, de contrats de travail appelés contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), et dans le secteur marchand, de contrats de travail appelés contrats initiative emploi (CIE), ouvrent droit à une aide de l'Etat fixée, pour la région Rhône-Alpes, conformément aux deux annexes jointes. Les taux d'aide de l'Etat sont fixés en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance par heure travaillée.

Article 2 : Compte tenu de la conjoncture économique, et dans le respect des dispositions réglementaires, les renouvellements de contrat sont facilités dès lors que le bénéficiaire du contrat ne serait pas assuré de retrouver un emploi à l'issue de celui-ci.

Article 3 : Les bénéficiaires du RSA ont accès aux contrats uniques d'insertion. Pour ces personnes, les Conseils généraux exercent leur compétence et participent au financement conformément à la loi.

Article 4 : Le présent arrêté apporte les principales modifications suivantes par rapport à l'arrêté n°11-212 du 11 juillet 2011 :

- le taux maximal de l'aide de l'Etat est porté à 95 % pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi conclus au bénéfice de personnes allocataires du RSA avec des organismes relevant du secteur hospitalier, sanitaire et social, ou du secteur culturel,
- la durée maximale des conventions conclues au bénéfice de personnes allocataires du RSA est portée à 12 mois,
- le taux maximal d'aide de l'Etat pour les conventions conclues dans le cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi est porté à 80 % pour les personnes demandeurs d'emploi résidant en ZUS, CUCS, ZRR, et pour celles bénéficiant de mesures particulières d'accompagnement telles que prévues au cas 4 de l'annexe 1 du présent arrêté,
- le taux maximal d'aide de l'Etat pour les conventions conclues dans le cadre des contrats initiative emploi est porté à 40 % pour les personnes bénéficiaires du RSA, et à 35 % pour l'ensemble des autres publics concernés.

Article 5 : La signature des contrats pour les organismes relevant du secteur hospitalier et médico-social est soumise au visa préalable du directeur général de l'ARS.

Article 6 : Le présent arrêté modificatif est applicable aux nouvelles conventions et aux renouvellements conclus sur l'ensemble du territoire de la région Rhône-Alpes à compter de sa parution au recueil des actes administratifs et jusqu'à parution d'un nouvel arrêté préfectoral.

Article 7 : L'arrêté 11-212 du 11 juillet 2011 est abrogé.

Article 8 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, le Directeur régional de Pôle emploi et le Délégué régional de l'Agence de Services et de Paiement, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Rhône-Alpes.

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,  
Jean-François CARENCO

## ANNEXE 1

## Contrats Uniques d'Insertion du secteur non marchand (CUI-CAE)

	Publics concernés ou type d'activité	Taux de prise en charge par l'Etat	Durée hebdomadaire maximale de prise en charge par l'Etat (convention initiale ou de renouvellement)	Durée maximale de convention initiale ou de renouvellement
Cas 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Demandeurs d'emploi inscrits depuis 12 mois et plus, ou en difficultés particulières d'insertion,</li> <li>▪ Demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus,</li> <li>▪ Bénéficiaires de l'obligation d'emploi et / ou titulaires de l'A.A.H,</li> <li>▪ Titulaires d'une carte de réfugié statutaire,</li> <li>▪ Jeunes de 16 à 25 ans révolus :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- de niveau V ou infra,</li> <li>- ou en parcours CIVIS.</li> </ul> </li> </ul>	70%	24 heures*	6 mois
Cas 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Personnes relevant du cas 1 et co-financées par le ministère de l'Education Nationale ou le ministère de l'agriculture</li> </ul>	70%	22 heures*	10 mois
Cas 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adjoint sécurité</li> </ul>	70%	35 heures	24 mois
Cas 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour les personnes relevant du cas 1, et pour lesquelles la convention d'aide prévoit expressément :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- une période d'immersion d'au moins 1 mois visant au développement des compétences transférables,</li> <li>- ou un parcours qualifiant, notamment dans le cadre d'une période de professionnalisation, comprenant au moins 100 heures de formation,</li> <li>- ou un recrutement sous forme de CDI.</li> </ul> </li> <li>▪ Demandeurs d'emploi domiciliés en ZUS, CUCS, ZRR (notamment employés par des clubs ou associations sportives ayant moins de 5 salariés permanents)</li> </ul>	80%	24 heures*	6 mois
Cas 5	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bénéficiaires du RSA</li> </ul>	70%	24 heures*	12 mois
Cas 6	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bénéficiaires du RSA dans le secteur hospitalier, sanitaire et social, ou dans le secteur culturel.</li> </ul>	95 %	24 heures*	12 mois
Cas 7	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Personnes bénéficiaires d'un atelier ou d'un chantier d'insertion, ou en aménagement de peine</li> </ul>	105%	26 heures	7 mois

\* Sur proposition motivée du SPED, le Préfet de région (DIRECCTE) pourra déroger à titre tout à fait exceptionnel à cette durée hebdomadaire

## ANNEXE 2

## Contrats Uniques d'Insertion du secteur marchand (CUI-CIE)

	Publics concernés ou type d'activité	Taux de prise en charge par l'Etat	Durée hebdomadaire maximale de prise en charge par l'Etat (convention initiale ou de renouvellement)	Durée maximale de convention initiale ou de renouvellement
Cas 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Demandeurs d'emploi inscrits depuis 12 mois et plus, ou en difficultés particulières d'insertion,</li> <li>▪ Bénéficiaires de l'obligation d'emploi et / ou titulaires de l'A.A.H.</li> <li>▪ Demandeurs d'emploi âgés de 45 ans et plus, inscrits depuis 6 mois ou plus ou en difficultés particulières d'insertion,</li> <li>▪ Personnes en aménagement de peine, en mesure de placement extérieur ou en semi-liberté,</li> <li>▪ Personnes sortant d'une structure d'insertion par l'activité économique,</li> <li>▪ Jeunes de 16 à 25 ans révolus :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- de niveau V et infra,</li> <li>- ou résidant ZUS, CUCS, ZRR,</li> <li>- ou en parcours CIVIS.</li> </ul> </li> </ul>	35%	35 heures	6 mois renouvelable
Cas 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Personnes bénéficiaires du RSA</li> </ul>	40%		